



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024

SOMMAIRE

I	INTRODUCTION	3
II	ADMINISTRATION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE	6
III	TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRE DE PROPRIETE INDUSTRIELLE	7
IV	DOCUMENTATION-INFORMATION-COMMUNICATION	36
V	LES RELATIONS INTERNATIONALES	58
VI	LEGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE	59
VII	ANNEXES-ABREVIATIONS	65



INTRODUCTION

I. INTRODUCTION

1.1. Rappel

Il convient de rappeler que la *propriété industrielle* est l'une des branches de la *propriété intellectuelle* dont l'autre branche est la *propriété littéraire et artistique*, communément connue sous l'appellation de *droit d'auteur*.

1.2. L'OMAPI

L'Office Malgache de la Propriété Industrielle (OMAPI) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) à vocation économique, doté de la personnalité morale, d'une autonomie administrative et financière. Ayant pour objets l'administration de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive à Madagascar, son statut est prévu par le décret n°2022-587 du 27 avril 2022 portant réorganisation de l'Office Malgache de la Propriété Industrielle. A ces fins, l'Office met en œuvre l'ordonnance n° 89-019 du 31 juillet 1989 régissant la protection de la propriété industrielle et les textes d'application subséquents.

Les attributions principales de l'OMAPI consistent à délivrer, à la demande des intéressés, des **titres de propriété industrielle**, à savoir :

- les **brevets d'invention**
- les **certificats d'enregistrement de marques**
- les **certificats d'enregistrement de dessins ou modèles industriels**
- les **enregistrements de noms commerciaux**.

En outre, l'Office met à la disposition du public une **documentation en matière de propriété industrielle** tels que les documents de brevets, les législations sur la propriété industrielle dans divers pays, les publications des titres de propriété industrielle, les traités multilatéraux sur la propriété industrielle.

Les organes de l'OMAPI sont le Conseil d'Administration et la Direction Générale. L'OMAPI est dirigé par un Directeur Général en la personne de Mme. NAHARISOA Oby Rafanotsimiva.

1.3. L'OMAPI et la propriété intellectuelle dans le monde

L'OMAPI entretient des relations privilégiées avec *l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)* dont Madagascar est membre depuis 1989 et divers **offices nationaux ou régionaux de propriété industrielle** tels que l'*Office Européen des Brevets (OEB)*, l'*Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)*, l'*Institut National de la Propriété Industrielle (INPI France)*, l'*Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO)*, l'*Office Japonais des Brevets (JPO)*, etc.

Il est à rappeler que Madagascar a ratifié les traités suivants administrés par l'OMPI, institution spécialisée des Nations Unies en matière de propriété intellectuelle :

- le 21/12/1963 : la **Convention de Paris de 1883 pour la protection de la propriété industrielle**.
- le 24/01/1978 : le **PCT (Patent Coopération Treaty** ou Traité de coopération en matière de brevets.
- le 28/04/2008 : le **Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid)**.

En outre, depuis 1995, Madagascar est membre de ***l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)*** dans le cadre de laquelle existe ***l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)***.

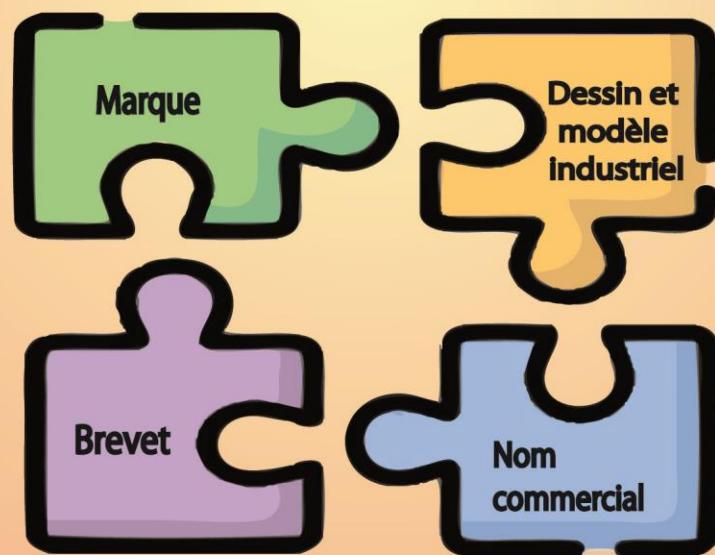
Le présent document relate les diverses actions menées par l'Office au cours de l'année 2024 selon le Programme d'activités préalablement établi.

L'OMAPI est un établissement public chargé d'administrer la propriété industrielle à Madagascar
(ordonnance n° 89-019 du 31/07/89
et décret n° 92-993 du 02/12/92)



Par ailleurs, l'OMAPI est également chargé:

- De l'enregistrement des transferts de technologie (cession, concession de licence, etc.)
- D'offrir au public un service d'information en matière de propriété industrielle (publication de la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle, documentation, etc.)
- De promouvoir l'activité inventive à Madagascar



II. ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

2.1. Améliorations techniques au niveau de l'OMAPI

La mise en œuvre du nouveau statut de l'OMAPI, instauré par le Décret n°2022-587 du 27 avril 2022 portant réorganisation de l'Office Malgache de la Propriété Industrielle, continue d'avoir un impact significatif sur ses activités.

De nombreuses contraintes persistent, affectant le fonctionnement technique de l'office. Ces défis concernent principalement le sous-effectif du personnel, les difficultés d'approvisionnement en fournitures, l'insuffisance en matériel informatique, ainsi que la mise en œuvre des missions de sensibilisation régionale.

Cependant, grâce à une politique axée sur la qualité et une stratégie d'amélioration continue, l'OMAPI a réussi à relever ces défis de manière constructive, les efforts se sont notamment traduits par la continuation de la stratégie de la pérennisation, l'adoption d'appels téléphoniques (phoning) pour compenser les contraintes liées aux campagnes de sensibilisation, la tenue régulière de réunions qualité permettant d'identifier et discuter des obstacles entravant l'atteinte des objectifs, ainsi que la mise en œuvre d'audits internes visant à détecter et à exploiter des pistes d'amélioration. Ces démarches ont permis à l'Office de maintenir la certification ISO 9001 : 2015, confirmée lors de l'audit de surveillance réalisé par SOCOTEC en mai 2024.

En dépit de ces conditions difficiles, les résultats obtenus au cours de l'année 2024 sont non seulement encourageants, mais témoignent également de l'effort collectif et de la détermination des collaborateurs de l'OMAPI. Ces accomplissements reflètent la capacité de l'Office à s'adapter et à continuer de jouer un rôle clé dans le développement et la promotion de la propriété industrielle à Madagascar, tout en consolidant sa crédibilité sur la scène nationale et internationale.

III. TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

3.1. Les inventions

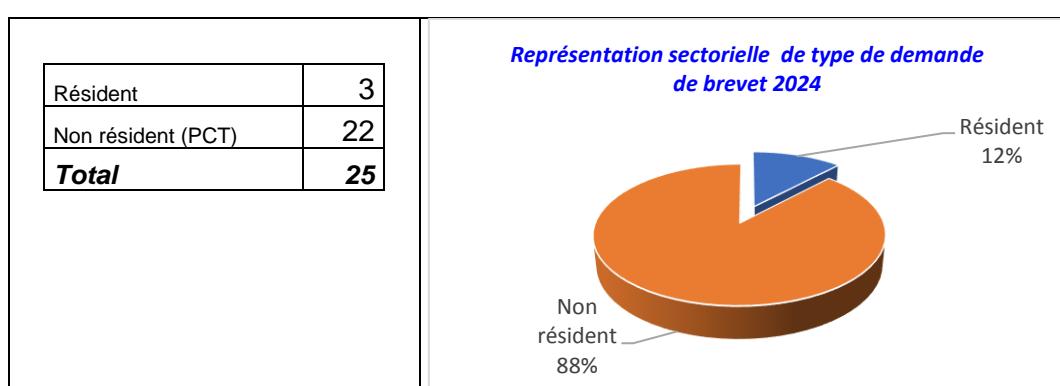
3.1.1. Demandes de brevets d'invention

En 2024, l'Office a reçu **25** demandes de brevets contre **26** en 2023. On enregistre une diminution de **4%** par rapport à l'année dernière.

Nombre de demandes de brevet d'invention selon le type de dépôt en 2024

Par rapport à 2023, le nombre de désignation pour Madagascar n'a pas changé. En effet, on a enregistré 88% des demandes reçues via PCT en 2023 et en 2024.

En revanche, une augmentation des dépôts effectués par les résidents est observée. En effet, **trois (3)** demandes de brevet ont été enregistrées en 2024, contre seulement **deux (2)** en 2023.



Répartition mensuelle des demandes de brevet

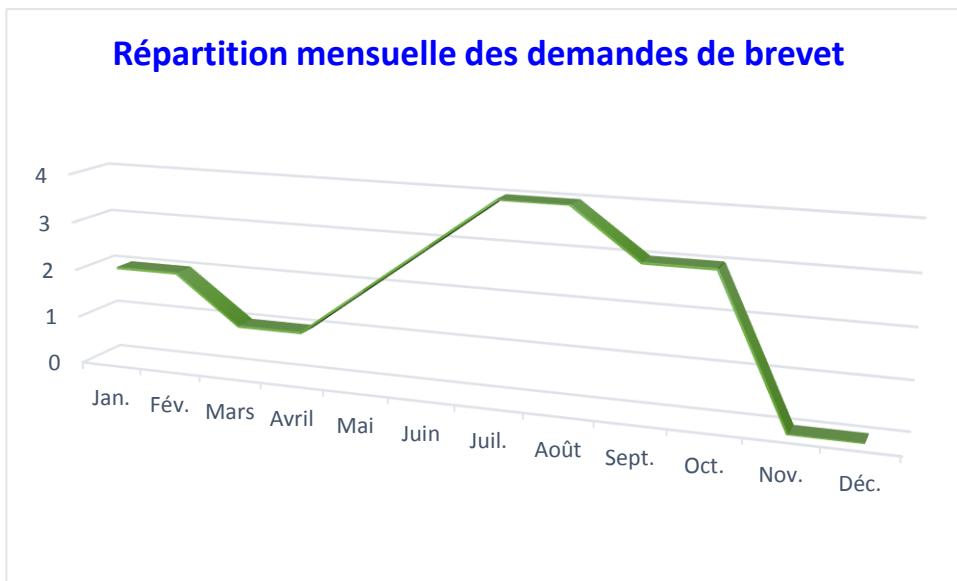
Suivant le tableau récapitulatif des demandes, le nombre de demandes de brevet déposées mensuellement est de deux (2) en moyenne. Il n'y a pas eu de demande d'enregistrement de brevet au cours du mois de Novembre et de Décembre comme le montre le tableau ci-après.

Le pic de la demande mensuelle est enregistré au mois de Juillet et au mois d'Août où on a enregistré quatre (4) dépôts.

Tableau récapitulatif des demandes mensuelles de brevet en 2024

Mois	Nb
Jan.	2
Fév.	2
Mars	1
Avril	1
Mai	2
Juin	3
JUIL.	4
Août	4
Sept.	3
Oct.	3
Nov.	0
Déc.	0
TOTAL	25

L'évolution de ces demandes est représentée par le graphe ci-après :



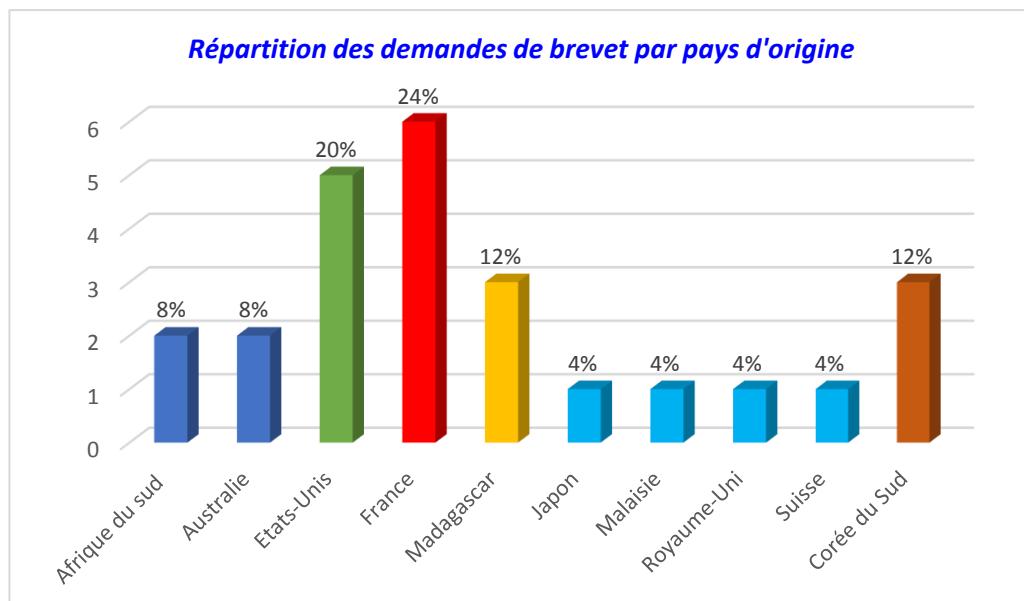
Demandes de brevets d'invention reçues par ordre alphabétique des pays d'origine

Habituellement, les demandes de brevets provenant de l'étranger, représentent la majorité des demandes, dont la plupart ont été déposées en vertu du Traité de Coopération en matière de Brevet ou PCT. Comme pour l'année 2023, ces demandes via PCT occupent les **88%** des dépôts de brevet enregistrés à l'Office en 2024. Aussi, comme l'année 2023, **dix (10) pays** ont désigné Madagascar en 2024.

Contrairement aux quatre (4) dernières années, on a reçu un dépôt en provenance du Japon pour l'année 2024.

Pays	Total
Afrique du sud	2
Australie	2
Etats-Unis	5
France	6
Madagascar	3
Japon	1
Malaisie	1
Royaume-Uni	1
Suisse	1
Corée du Sud	3
TOTAL	25

Comme illustré sur le graphique ci-dessous, la France se positionne en tête des demandes par origine, représentant **24 %** de ces demandes, suivie de près par les États-Unis avec **20 %**. Madagascar et la Corée du Sud occupent conjointement la troisième place, avec **12 %** chacun. Par ailleurs, les demandes locales (effectuées par des résidents) ont enregistré une hausse notable, passant de 8 % en 2023 à 12 % en 2024.



Répartition de l'ensemble des demandes suivant la CIB

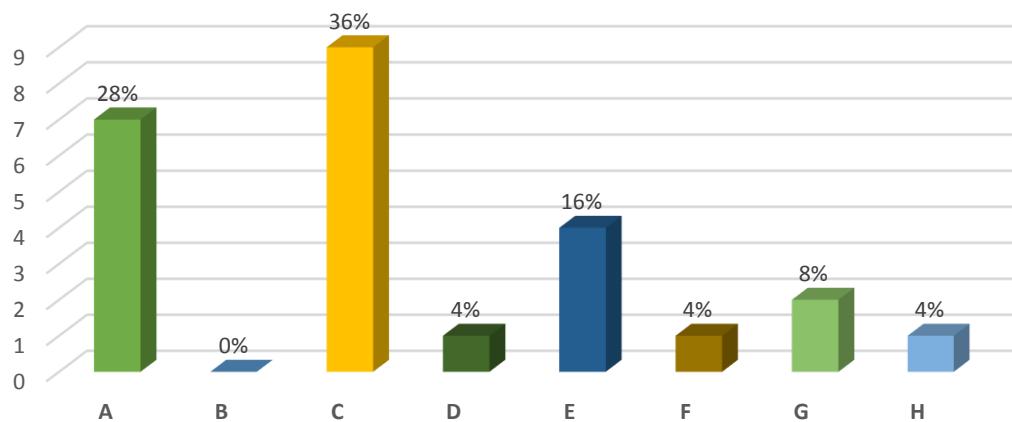
Les demandes de brevet d'invention regroupées dans la **section C** (suivant la classification internationale de brevet) représentent **36%** des demandes reçues par l'Office pour l'année 2024.

En deuxième place se trouve les demandes regroupées dans la **section A** avec **28%** et en troisième place les demandes dans la **section E** avec **16%**.

Pour cette année, **aucune** demande n'est enregistrée pour la **section B** de la Classification Internationale de Brevet (CIB).

Sections	Intitulé des sections	Nombre
A	NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE	7
B	TECHNIQUES INDUSTRIELLES ; TRANSPORTS	0
C	CHIMIE ; MÉTALLURGIE	9
D	TEXTILES ; PAPIER	1
E	CONSTRUCTIONS FIXES	4
F	MÉCANIQUE ; ÉCLAIRAGE ; CHAUFFAGE ; ARMEMENT ; DYNAMIQUE	1
G	PHYSIQUE	2
H	ÉLECTRICITÉ	1
Total		25

Répartition des demandes de brevet suivant la section de CIB

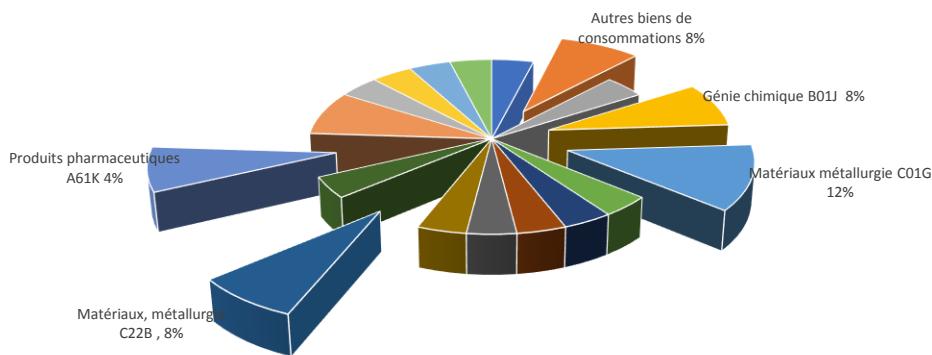


Ces demandes sont ainsi reparties selon le domaine technique de l'invention dont les détails dans le tableau ci-après.

Secteur	Domaine	CIB	Nombre
Chimie	Chimie alimentaire	A23B	1
Autres domaines	Autres biens de consommation	A41D	2
Chimie	Produits pharmaceutiques	A61K	1
Chimie	Génie Chimique	B01J	2
Chimie	Matériaux, métallurgie	C01G	3
Chimie	Ecotechnologie	C02F	1
Chimie	Matériaux, métallurgie	C03C	1
Chimie	Chimie fine organique	C07D	1
Chimie	Chimie macromoléculaire, polymères	C08G	1
Chimie	Chimie de base	C11B	1
Chimie	Matériaux, métallurgie	C22B	2
Mécanique	Machines à fabriquer du papier et des textiles	D06P	1
Autres domaines	Génie Civil	E02B	2
Autres domaines	Génie Civil	E04F	2
Mécanique	Moteurs, pompes, turbines	F03D	1
Electrotechnique	Informatique	G06F	1
Electrotechnique	Machines, appareils et énergie électriques	H01F	1
Electrotechnique	Communication numérique	H04L	1

Bien que le domaine des inventions soit très diversifié, le secteur de la chimie y occupe une place prépondérante. La représentation graphique ci-après témoigne de cette tendance.

Répartition des demandes de brevet par domaine technique



- Chimie Chimie alimentaire A23B
- Autres domaines Autres biens de consommation A41D
- Chimie Produits pharmaceutiques A61K
- Chimie Génie Chimique B01J
- Chimie Matériaux, métallurgie C01G
- Chimie Ecotechnologie C02F
- Chimie Matériaux, métallurgie C03C
- Chimie Chimie fine organique C07D
- Chimie Chimie macromoléculaire, polymères C08G
- Chimie Chimie de base C11B
- Chimie Matériaux, métallurgie C22B
- Mécanique Machines à fabriquer du papier et des textiles D06P
- Autres domaines Génie Civil E02B
- Autres domaines Génie Civil E04F
- Mécanique Moteurs, pompes, turbines F03D
- Electrotechnique Informatique G06F
- Electrotechnique Machines, appareils et énergie électriques H01F
- Electrotechnique Communication numérique H04L

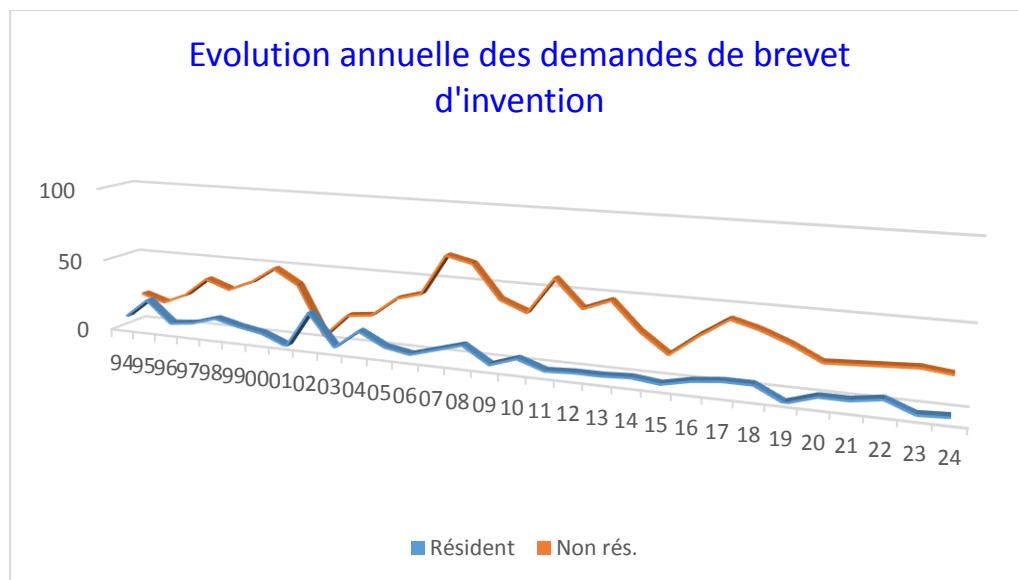
Répartition annuelle des demandes de brevets d'invention reçues (1994-2024)

Années	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	9	22	7	9	14	10	7	0	25	3	16	7	4	9	14	3	9
Non rés.	21	16	23	36	30	37	48	38	4	20	22	35	40	67	63	41	34
TOTAL	30	38	30	45	44	47	55	38	29	23	38	42	44	76	77	44	43

Années	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total	%
Résident	3	4	4	5	3	7	9	9	0	6	6	9	2	3	238	18,98
Non rés.	58	40	47	29	16	30	42	37	30	21	22	23	24	22	1016	81,02
TOTAL	61	44	51	34	19	37	51	46	30	27	28	32	26	25	1254	100

Depuis 1994 jusqu'à **fin 2024**, l'OMAPI comptabilise un total de **1254** demandes de brevet d'invention. Comme indiqué sur le tableau, il y a toujours une prédominance des demandes venant de l'extérieur, plus précisément les demandes via PCT avec plus de **81%** des demandes reçues.

Représentation graphique des demandes de brevet d'invention



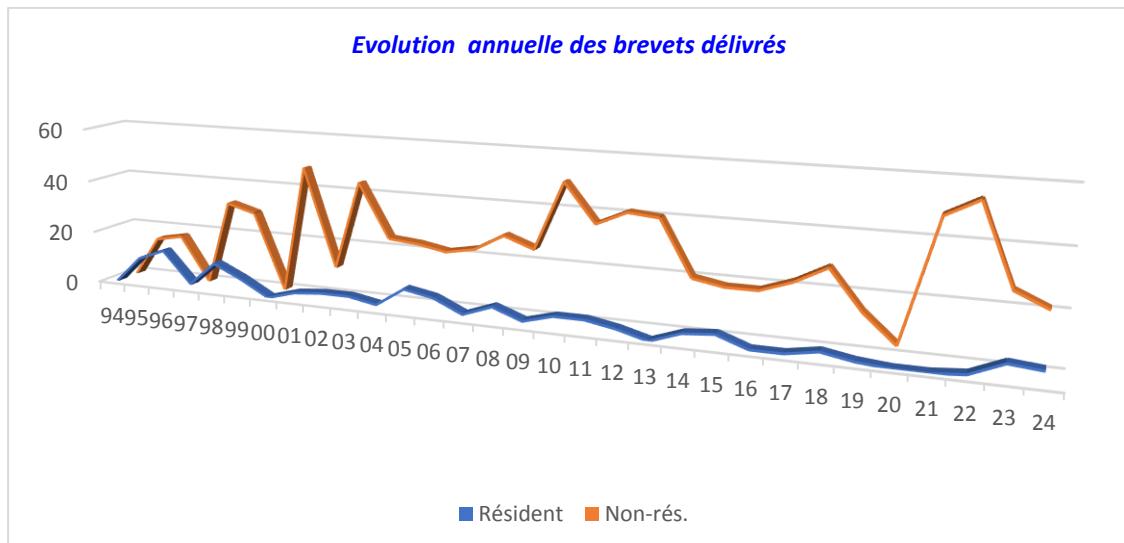
3.1.2. Brevets d'invention délivrés

Le nombre de brevets délivrés est corollaire au nombre de demandes de brevet reçues. Il est alors sans surprise que les brevets délivrés pour les pays autres que Madagascar sont plus nombreux.

Répartition annuelle des brevets délivrés depuis 1994 à 2024

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	0	10	14	2	11	6	0	3	4	4	2	9	7	2	6	2	5
Non-rés.	0	15	17	0	32	29	0	48	11	44	24	23	21	23	29	25	50
TOTAL	0	25	31	2	43	35	0	51	15	48	26	32	28	25	35	27	55

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total	%
Résident	5	3	0	4	5	1	1	3	1	0	0	1	6	5	122	13,51
Non-rés.	36	41	40	20	18	18	22	28	14	4	48	54	26	21	781	86,49
TOTAL	41	44	40	24	23	19	23	31	15	4	48	55	32	26	903	100



Pour l'année 2024, on a délivré vingt-six (26) brevets d'invention ; des demandes qui ont répondu aux critères de brevetabilité. Par rapport à l'année 2023, il y a une baisse de **19%**.

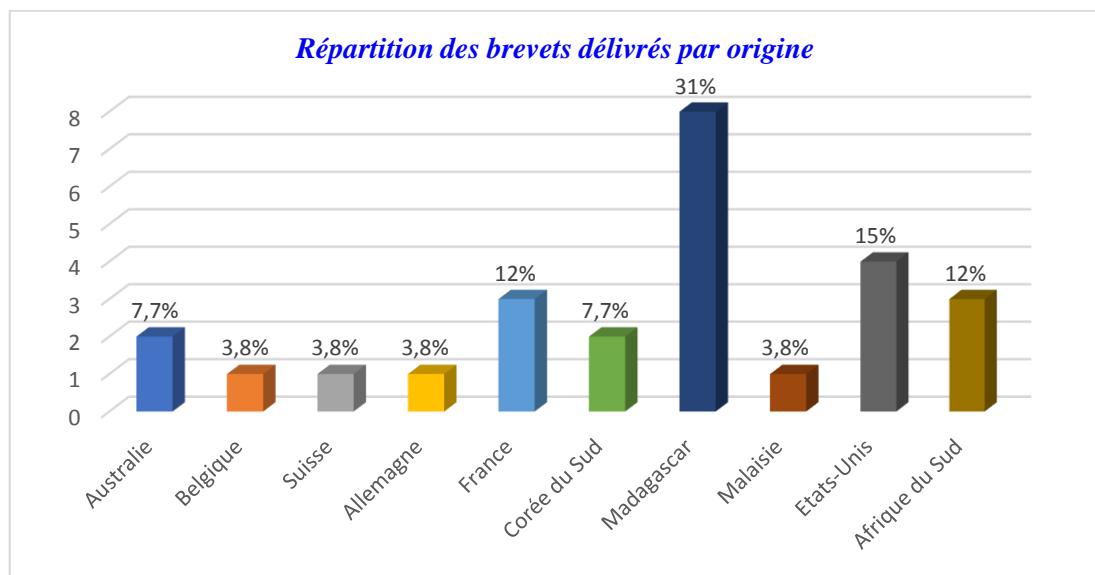
A l'issu des examens, quatre (**04**) refus ont été enregistrés pour défaut de brevetabilité et quatre (**4**) demandes ont été déclarées irrecevables suite à l'examen administratif.

Répartition des brevets délivrés par origine

Le nombre de brevets délivrés laisse déjà transparaître le dynamisme des demandes de brevet, par pays d'origine, déposées à l'Office.

Pays	Nombre
Australie	2
Belgique	1
Suisse	1
Allemagne	1
France	3
Corée du Sud	2
Madagascar	8
Malaisie	1
Etats-Unis	4
Afrique du Sud	3
Total	26

Les demandes des résidents (de Madagascar) occupent la majorité, avec **31%** des demandes ayant obtenues de brevets en 2024. En deuxième position se trouve les Etats-Unis avec **15% des brevets délivrés**, et en ex-aequo se positionnant en troisième place la France et l'Afrique du Sud représentent **12% des brevets enregistrés**.



3.1.3. Renforcement de capacités du personnel du Service des Brevets

Dans le cadre de l'amélioration de performance du personnel au sein du service de brevet afin d'améliorer la qualité de service rendu, les techniciens du service de brevet ont suivi des cours en ligne dispensés par l'OMPI, détaillés comme suit :

- DL 427 – Introduction à la propriété intellectuelle et les ressources génétiques dans les sciences de la vie
- Programme de certification du personnel du TISC

3.1.4 Promotion de la créativité et de l'innovation

Pour mieux accompagner les déposants potentiels et/ou les déposants, l'Office offre son assistance. La consultation de bases de données accessibles par le biais du CATI est l'un des moyens de les aider à faire au préalable des recherches documentaires relatives à leurs inventions.

Pour cette année, on a enregistré **onze (11)** demandes de consultation contre **trois (3)** en 2023.

3.2. LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

3.2.1. Demandes d'enregistrement

En 2024, le nombre de demandes de renouvellement d'enregistrement de dessins ou modèles a connu une progression remarquable, enregistrant une hausse de **121%** par rapport à l'année précédente, surpassant largement les chiffres des périodes antérieures.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Demande de renouvellement	11	16	12	32	10	24	81	46	103



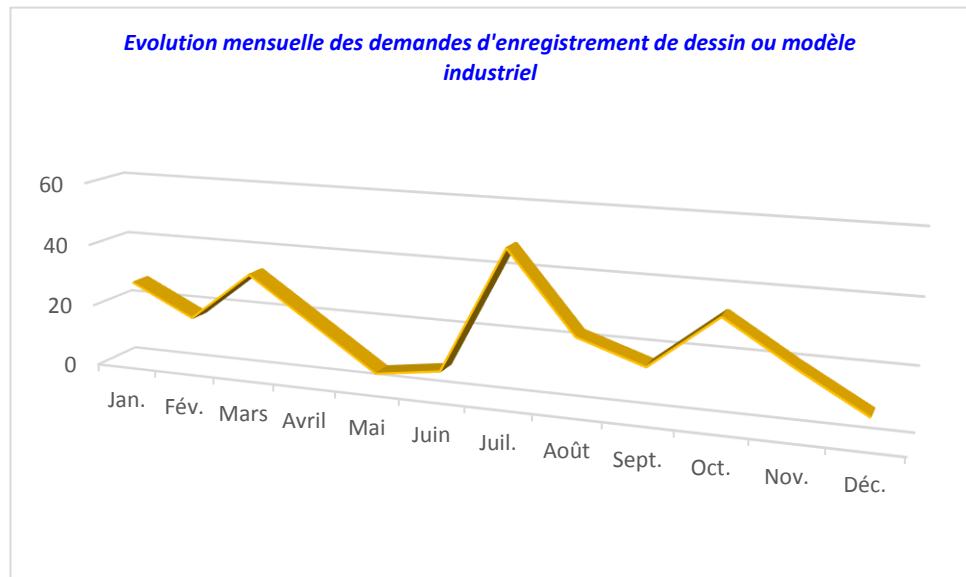
Répartition mensuelle des dépôts de dessins et modèles industriels en 2024

En 2024, l'Office a reçu 257 demandes d'enregistrement de dessins et modèles industrielles contre 286 en 2023. On enregistre une diminution de 10% par rapport à l'année dernière.

Le pic de dépôt en 2024 est surtout enregistré au mois de juillet, atteignant les quarante-huit (48) dépôts, comme on peut le constater suivant le tableau ci-après.

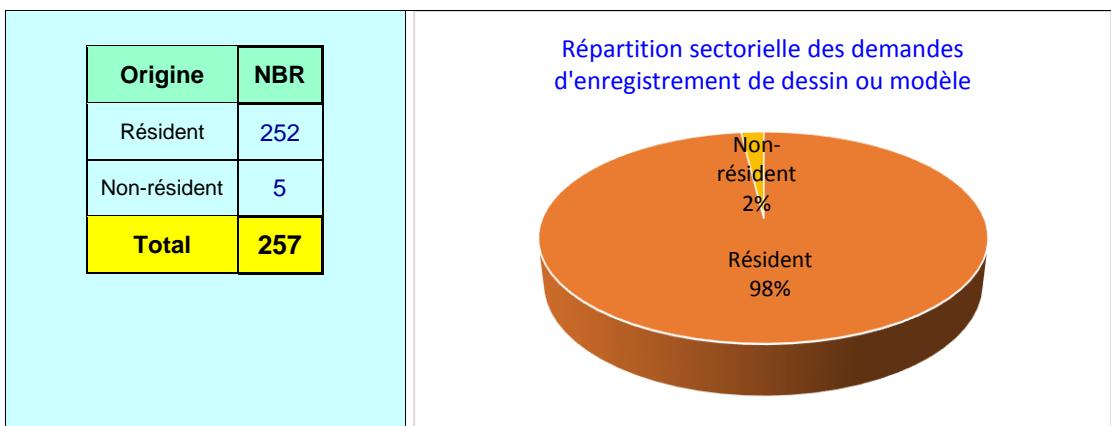
En mois de Mars, Août et Octobre, les demandes ont quand même dépassé plus de vingt (20) dessins ou modèles.

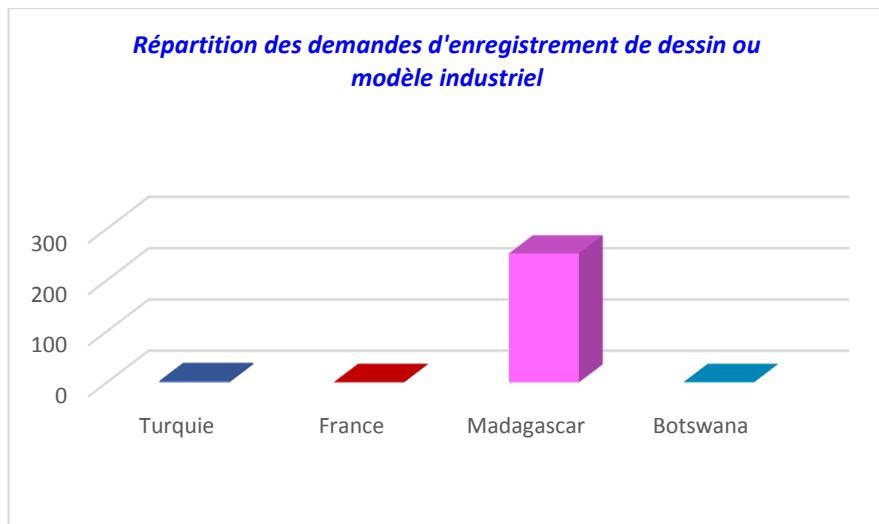
Mois	Nombre
Jan.	27
Fév.	17
Mars	33
Avril	19
Mai	5
Juin	8
Juil.	48
Août	23
Sept.	16
Oct.	33
Nov.	20
Déc.	8
TOTAL	257



Dépôts de dessins ou modèles industriels selon la résidence en 2024

Cette année, l'Office n'a enregistré que cinq (5) demandes d'enregistrement provenant de l'étranger, contre quarante-quatre (44) l'année précédente. Ce nombre ne représente que 2% des demandes d'enregistrement reçues en 2024.





Répartition des demandes d'enregistrement de dessin ou modèle industriel suivant la Classification internationale de Locarno

Cette année, l'OMAPI a reçu **286** demandes d'enregistrement de dessin ou modèle industriel.

Les demandes d'enregistrement de dessin ou modèle concernant les articles d'habillement et mercerie, regroupées dans la **classe 2**, suivant la classification de Locarno représentent **34%** des demandes enregistrées.

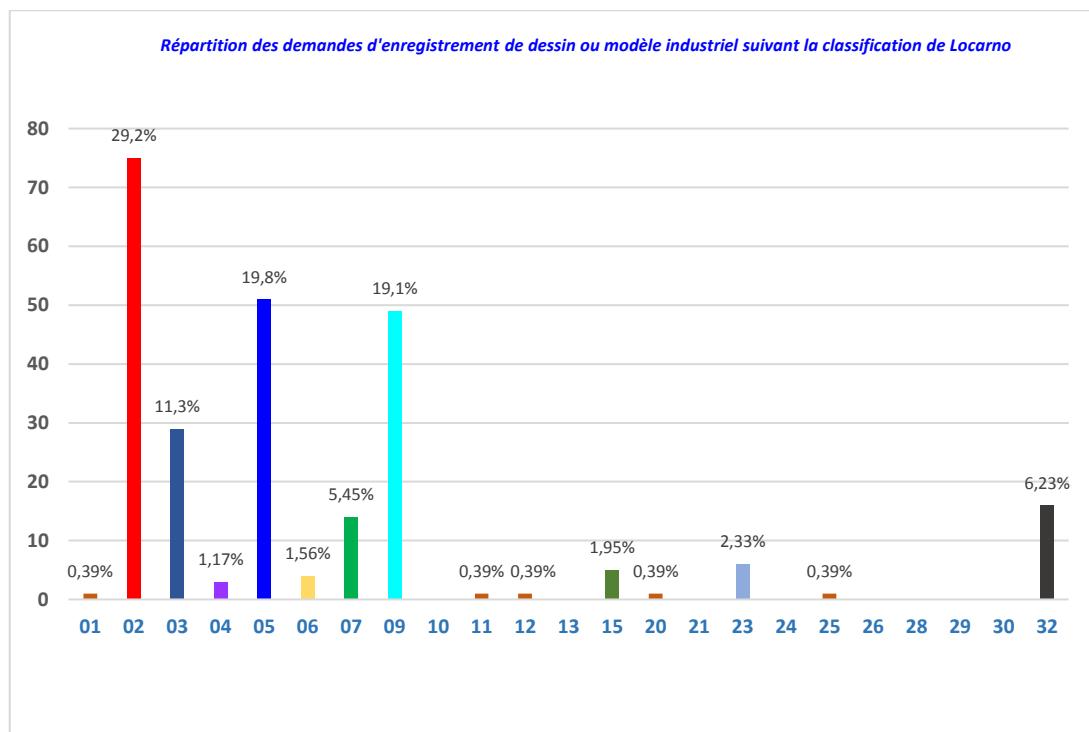
Les demandes groupées dans la **classe 9** suivant la classification Locarno, concernant les emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises représentent **24%** des demandes reçues par l'Office.

Les demandes regroupées dans la classe 3 (articles de voyage, étuis, parasols et objets personnels, non compris dans d'autres classes) représentent **9,4%**.

La répartition des demandes suivant la classification de Locarno est détaillée dans le tableau ci-après.

Classification de Locarno	Classe	Dépôts
01	PRODUITS ALIMENTAIRES	01
02	ARTICLES D'HABILLEMENT ET MERCERIE	75
03	ARTICLES DE VOYAGE, ÉTUIS, PARASOLS ET OBJETS PERSONNELS, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES	29
04	BROSSERIE	3
05	ARTICLES TEXTILES NON CONFECTIONNÉS, FEUILLES DE MATIÈRE ARTIFICIELLE OU NATURELLE	51
06	AMEUBLEMENT	4
07	ARTICLES DE MÉNAGE NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES	14
09	EMBALLAGES ET RÉCIPIENTS POUR LE TRANSPORT OU LA MANUTENTION DES MARCHANDISES	49
11	OBJETS D'ORNEMENT	1
12	MOYENS DE TRANSPORT OU DE LEVAGE	1

Classification de Locarno	Classe	Dépôts
15	MACHINES NON COMPRISSES DANS D'AUTRES CLASSES	5
20	EQUIPEMENT DE VENTE OU DE PUBLICITE, SIGNES INDICATEURS	1
23	INSTALLATION POUR LA DISTRIBUTION DE FLUIDES, INSTALLATIONS SANITAIRES, DE CHAUFFAGE, DE VENTILLATION OU DE CONDITIONNEMENT D'AIR, COMBUSTIBLES SOLIDES	6
25	CONSTRUCTION ET ELEMENT DE CONSTRUCTION	1
32	SYMBOLES GRAPHIQUES ET LOGOS, MOTIFS DÉCORATIFS POUR SURFACES, ORNEMENTATION	16
Total		257



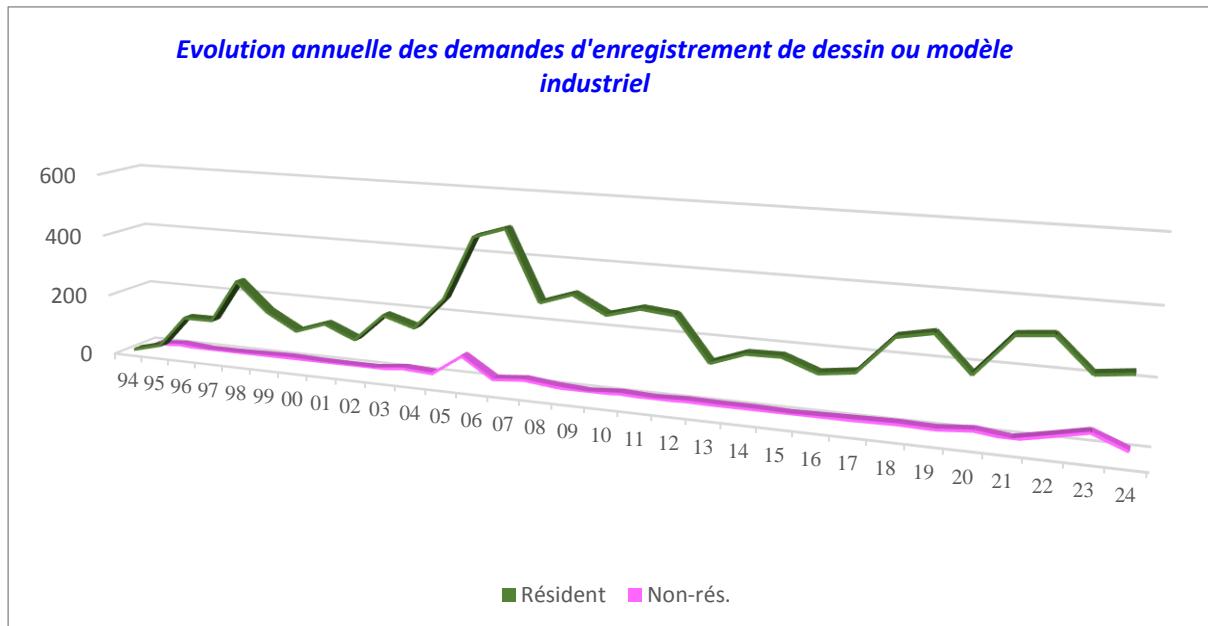
Répartition annuelle des demandes d'enregistrements de dessins et modèles industriels depuis 1994 à 2024

Depuis 1994 jusqu'à fin **2024**, le nombre de demande d'enregistrement de dessin ou modèle industriel reçu par l'OMAPI totalise **7546**.

La répartition des demandes d'enregistrement de dessin ou modèle industriel se présente comme suit :

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	10	34	137	138	277	186	132	165	124	212	182	283	482	514	298	332	279
Non-rés.	0	8	0	0	2	4	1	0	0	11	5	73	8	17	6	0	7
TOTAL	10	42	137	138	279	190	133	165	124	223	187	356	490	531	304	332	286

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total	%
Résident	307	297	165	203	205	167	181	293	314	207	328	338	241	254	7285	96,5
Non-rés.	2	6	4	4	1	3	5	7	4	13	0	22	45	3	261	3,5
TOTAL	309	303	169	207	206	170	186	300	318	220	328	360	286	257	7546	100



3.2. 2. Certificats d'enregistrement délivrés

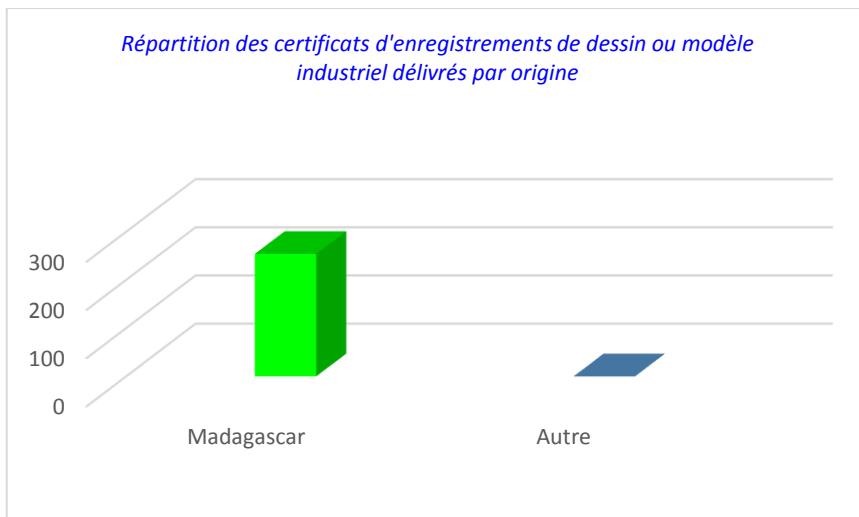
En 2024, il y a eu une baisse du nombre de certificats d'enregistrement de dessin ou modèle industriels. En effet, **255** certificats d'enregistrement de dessin et modèles industriels ont été délivrés par OMAPI contre **325** en 2023. Cette diminution est directement liée à la baisse du nombre de dépôts reçus.

Pour l'année 2024, aucun certificat d'enregistrement n'a été délivré aux déposants étrangers. Ainsi, **100 %** des certificats d'enregistrement de dessin ou modèle industriel délivrés appartiennent aux résidents.

La répartition des certificats délivrés par origine est détaillée dans le tableau ci-après.

Tableau de répartition des certificats d'enregistrement de dessin ou modèle industriel délivrés par pays d'origine et la présentation graphique correspondante

Pays	Nombre
Madagascar	254
Autre	0
Total	254



Délivrance de certificats d'enregistrement de dessins et modèles (1994-2024)

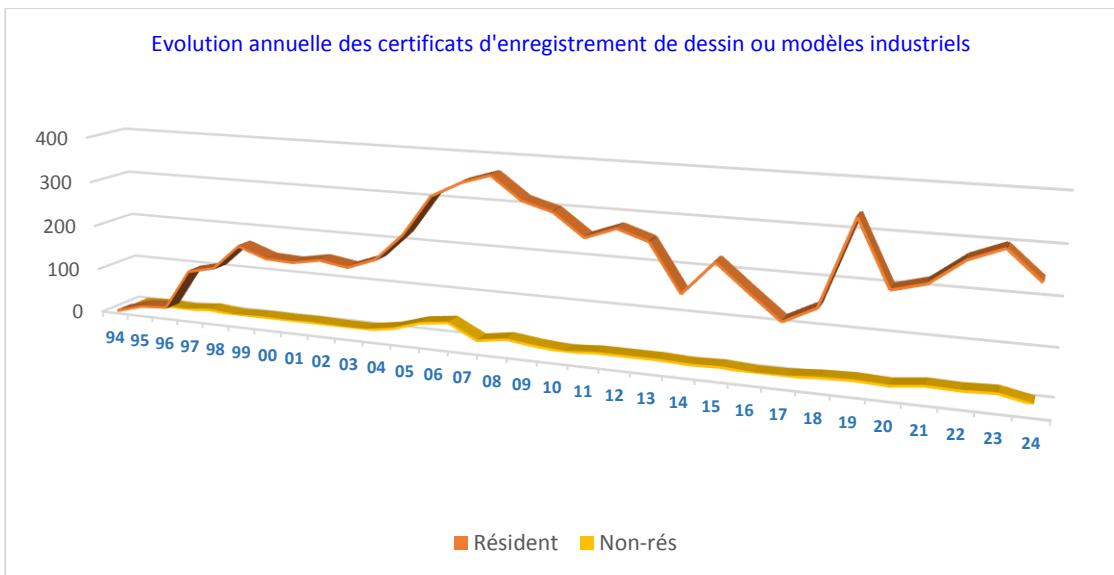
Le nombre de dessins ou modèles industriels enregistrés est en corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement. Ainsi, les enregistrements de dessins ou modèles évoluent suivant les demandes déposées.

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	2	19	23	112	126	181	159	156	167	157	180	239	325	357	377	330	312
Non-rés	0	3	0	6	0	2	1	2	0	0	10	29	37	4	14	6	1
TOTAL	2	22	23	118	126	183	160	158	167	157	190	268	362	361	391	336	313

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total	%
Résident	265	289	268	169	239	185	133	167	348	215	233	284	311	254	6582	97,1
Non-rés	6	6	6	3	5	0	1	6	8	5	13	11	14	0	199	2,9
TOTAL	271	295	274	172	244	185	134	173	356	220	246	295	325	254	6782	100

Pour l'année 2024, on a délivré **254** certificats d'enregistrement de dessin ou modèle contre **325** en 2023. Soit une baisse de **22%**.

Ci-après le schéma représentant l'évolution annuelle des certificats d'enregistrement de dessins ou modèles industriels délivrés par l'Office.



Evaluation des utilisateurs sur la qualité de service fourni par l'Office en terme de brevet et dessin ou modèle

Dans le souci d'amélioration et entrant le cadre du maintien de la conformité des exigences de la politique qualité adoptée par l'Office, des enquêtes de satisfactions ont été réalisées auprès des utilisateurs de la Propriété Industrielle.

D'après le rapport de satisfaction client, comme pour toutes les autres matières administrées par l'Office, le résultat de l'enquête pour le brevet et le dessin ou modèle est satisfaisant comme le montre le tableau.

	Très bien	Bien	Passable
Qualité de services rendus	25,7%	48,6%	25,7%
Informations fournies (qualité de réponse)	36,1%	33,3%	30,6%

Les suggestions d'amélioration recueillies lors de l'enquête ont été déjà prises en compte dans le cadre de l'amélioration continue exigée par la norme ISO 9001 à laquelle l'Office est certifié.

3.3. LES MARQUES

3.3.1. Demandes d'enregistrement

3.3.1.1. Demandes d'enregistrement national

En 2024, **1 315 demandes d'enregistrement de marques** ont été déposées, dont **993** (soit **75,51 %**) par des **résidents**.

Ce total représente une **augmentation globale de 9,67 % par rapport à l'année précédente** (1 199 demandes). En examinant la répartition par résidence, les dépôts effectués par les **résidents** ont progressé de **3,28 %**, tandis que ceux des **non-résidents** ont diminué de **8,93 %**.

Ce volume de demandes constitue **un record** historique depuis la création de l'office.

Demandes mensuelles d'enregistrement de marques en 2024

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	JUIL	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	%
Résidents	71	85	76	72	100	53	71	68	93	116	110	78	993	75,51
Non rés.	42	23	17	28	35	28	29	15	22	27	32	24	322	24,49
Total	113	108	93	100	135	81	100	83	115	143	142	102	1315	100

Du point de vue géographique, comme toujours, la majorité des déposants résidents en 2024 se trouvait dans la région d'**Analamanga**, principalement à Antananarivo. D'ailleurs, **69,57 %** des demandes déposées électroniquement (soit 32 demandes) provenaient de la capitale de Madagascar.

Au total, 46 dépôts ont été reçus par voie électronique, émanant principalement des régions suivantes : **Analamanga** : 69,57 %, **Atsinanana** : 10,87 %, **Anosy, Sava et Diana** : 4,35 % chacune, **Atsimo-Andrefana, Itasy et Vakinakaratra** : 2,17 % chacune.

Pour les non-résidents, les dépôts en provenance de **Chine** (19,57%), des **Etats-Unis** (17,08%), d'**Inde** (13,35%), **de l'île Maurice** (8,70%), ont été les plus nombreux. Les autres grands déposants non-résidents étant **le Pays-Bas** (8,38%), **la France** (4,97%). Le reste (27,95%) du total des dépôts des non-résidents provient de 29 autres pays avec une majorité européenne.

Concernant les types de marques déposées, les marques complexes (formées de lettres et/ou chiffres avec logo) ont été les plus nombreuses.

Pour cette année, les classes de produits les plus déposées ont été toujours la classe **5** (*produits pharmaceutiques*), cette classe a repris encore la tête de classement cette année, puis la **9** (*classe incluse les produits tels que téléphone et ordinateur*), comme l'année précédente cette classe a eu la deuxième place, suivie de la classe **25** (*classe qui englobe les effets vestimentaires*). La quatrième place est la classe **30** (*classe de tous les produits alimentaires tels que riz et pâtes alimentaires*) suivie de la classe **16** (*classe incluse de produits de l'imprimerie*) a pris encore la cinquième place. Il a été constaté que la tendance a été presque identique à celle de l'année dernière à différence près de la montée de la classe 16 contre de la classe 3. Ainsi, les classes qui ont eu les cinq premiers de l'année 2019, restent encore dans l'année 2020 au 2023, malgré les quelques permutations sauf cette année.

Pour les classes de services, la tendance est aussi la même que l'année dernière. La classe la plus choisie est toujours la classe **35** (*activités commerciales*), suivie de la classe **41** (*Éducation*

; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles). Puis, la troisième place a été toujours la classe **42** (*classe incluse la recherche scientifique*).

Dans son ensemble, les non-résidents ont déposé plus de marques de produits et les résidents, des marques de service, comme toujours.

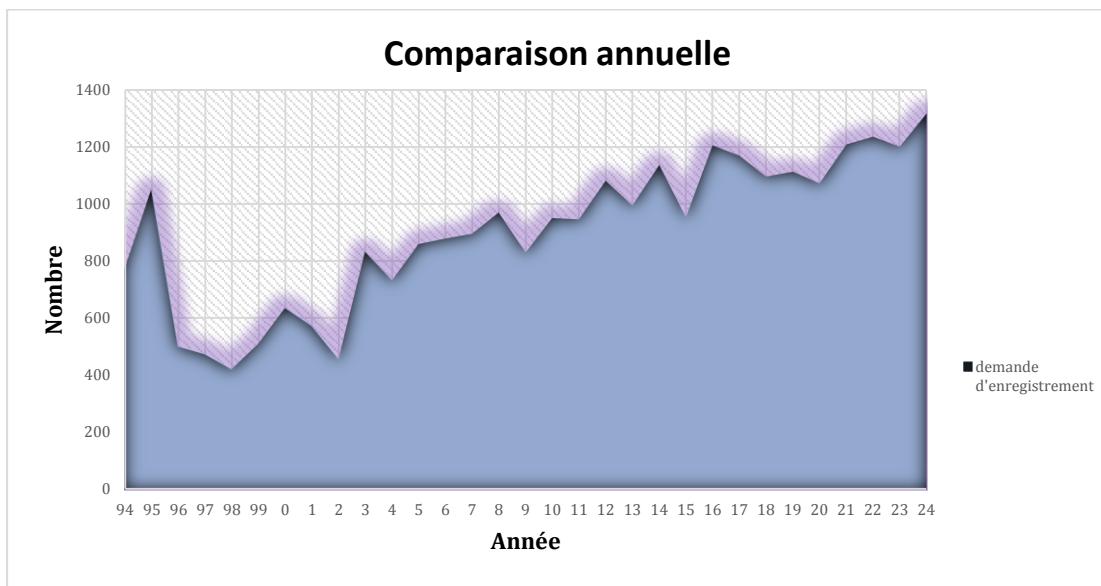
Le nombre total des classes déposées pour cette année est de **3271**, une diminution de **26,01%** par rapport à l'année 2023 (soit 4421) a été notifiée.

Depuis son ouverture en 1994, l'OMAPI a reçu **28033** demandes d'enregistrement de marques nationales dont **16314** (soit 58,2 %) ont été effectuées par des résidents.

Répartition annuelle des demandes d'enregistrement de marques

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Résidents	57	94	150	151	130	174	227	236	162	497	411	439	446	494	514	573	610	624
Non rés.	714	954	350	322	290	336	408	336	293	334	321	419	432	400	455	256	340	321
Total	771	1 048	500	473	420	510	635	572	455	831	732	858	878	894	969	829	950	945

Année	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total	%
Résidents	742	355	800	638	867	861	770	815	825	902	872	885	993	16314	58,2
Non rés.	338	638	335	314	336	307	325	296	246	305	362	314	322	11719	41,8
Total	1080	993	1135	952	1203	1168	1095	1111	1071	1207	1234	1199	1315	28033	100



3.3.1.2. Demandes d'enregistrement international en tant que partie contractante désignée :

Rappelons que le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid) est entré en vigueur, à l'égard de Madagascar, le 28 avril 2008. À partir de cette date, Madagascar a commencé à être désigné par les utilisateurs

de ce système qui résident à l'étranger. Et inversement, des déposants résidents ont envoyé leurs demandes vers l'étranger à travers ce système.

Les dépôts reçus à travers le système de Madrid sont de deux sortes :

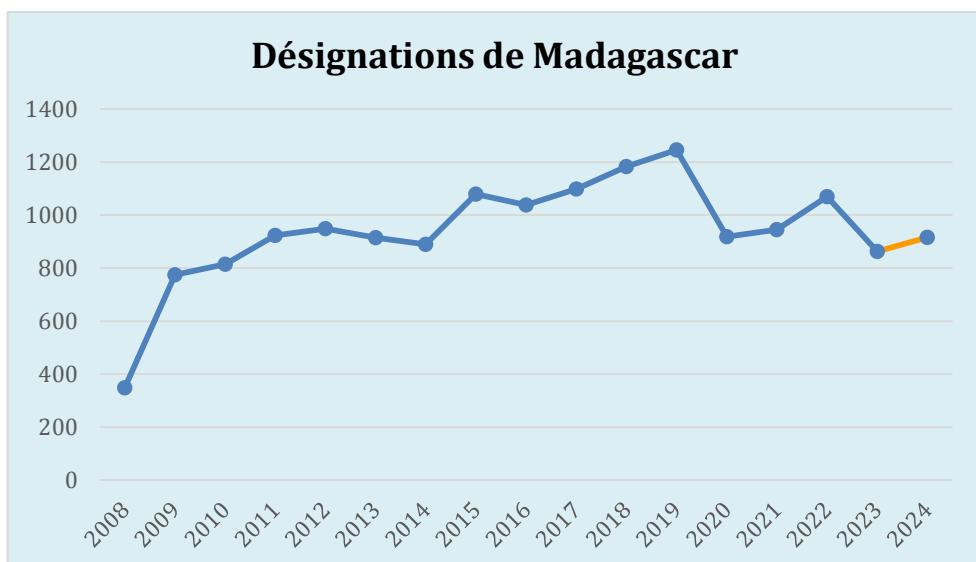
- les nouveaux enregistrements internationaux ;
- les désignations postérieures (extension des pays désignés pour des enregistrements internationaux en vigueur).

Au bout de 52 notifications, Madagascar a fait l'objet de **916¹** désignations, dont **711** fois dans de nouveaux enregistrements internationaux et **205** fois au cours de désignations postérieures (à partir d'anciens enregistrements internationaux).

Le nombre de désignations a **légèrement augmenté de 6,14%** par rapport à celui de l'année précédente (863). Suivant une comparaison annuelle, **le nombre de désignations de Madagascar reste faible (presque le même qu'en 2013) même si le nombre a cru en 2024**. Le contexte politico-économique de Madagascar n'est pas étranger à cette situation (déterminant pour le choix des pays de dépôt) et d'autre part Madagascar ne bénéficie que d'une infime partie de la croissance déjà faible des désignations dans le système de Madrid (environ 1%). D'après une analyse des demandes reçues, Madagascar n'a pas été tellement désigné dans les nouveaux dépôts de marques internationales (nouveaux produits et services lancés sur le marché mondial) malgré l'application de la taxe standard pour sa désignation (CHF100), contrairement à d'autres pays d'Afrique membres du système de Madrid qui requièrent le paiement de taxe individuelle élevée.

Ainsi, Madagascar figure en huitième position sur dix-huit pays et organisation d'Afrique membres du système de Madrid en matière de désignations, après OAPI (2534), Kenya (2240), Ghana (1553), Maurice (1252), Zambie (1132), Soudan (962), Mozambique (950). A noter que l'Île Maurice a fait une ascension fulgurante en étant membre du système de Madrid seulement depuis le 06 mai 2023 avec 441 désignations la première année d'adhésion.

Comparaison annuelle des désignations (*Protocole de Madrid*)



Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Désignations	348	775	814	923	949	915	890	1079	1038	1099	1183	1246	919	945	1069	863	916	15971

¹ Suivant les statistiques de l'OMPI à partir des notifications 2021 disponibles sur <https://www3.wipo.int/ipstats/editSearchForm.htm?tab=madrid>

Ces dépôts proviennent essentiellement de la Chine (36,79% des désignations de Madagascar soit 337 désignations contre 29,43% en 2023 : en hausse continue), laissant loin derrière la France (10,48% en régression, contre 11,93% en 2023) et les Etats-Unis (8,98% en chute libre, contre 15,75% en 2023) et de ces trois pays proviennent les 56,22% des désignations de Madagascar au titre du Protocole de Madrid en 2024.

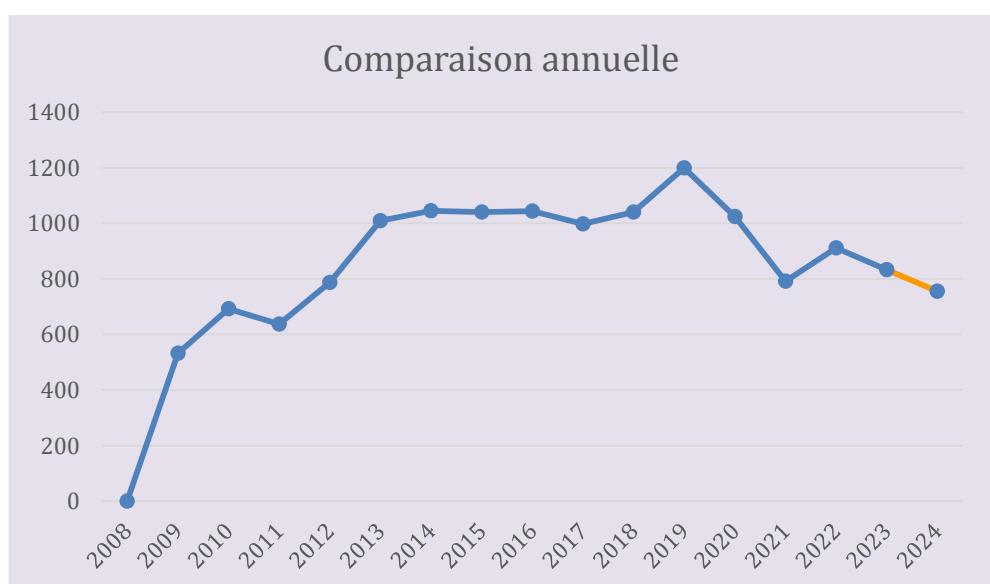
La classe regroupant les **appareils scientifiques et électroniques (classe 9)** était comme toujours, la plus choisie dans ces désignations (27%), ainsi que celle des **activités commerciales et travaux de bureau**, regroupés dans la **classe 35** (19,20%).

3.3.1.3. Octrois de protection accordés par OMAPI par rapport aux désignations :

Concernant le traitement des demandes, **756 octrois de protection** ont été émis en 2024 (732 déclarations d'octroi de protection, 21 enregistrements partiels et 3 nouvelles décisions), relatives aux notifications de 2023 et de 2024. Les examens ont porté sur un total de **857 enregistrements internationaux**, soit un **taux d'acceptation global (avec acceptation partielle)** de l'ordre de **88,56%**. A noter que le nombre d'octrois de protection dépend du nombre de marques examinées qui, est tributaire des désignations reçues. Les examens des marques internationales suivent un calendrier annuel bien défini. Le nombre de titres de protection a baissé en raison de la suspension de l'émission des décisions depuis novembre 2024.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Déclarations d'octroi de protection, nouvelles décisions et enregistrements partiels	-	532	693	637	787	1010	1045	1040	1044	998	1041	1200	1025	792	912	833	756	14345

Nombre d'octrois de protection (totale et partielle) en tant qu'office désigné



3.3.1.4. Demandes d'enregistrement international en tant qu'Office d'origine

L'OMAPI a reçu deux demandes d'enregistrement international au titre du *Protocole de Madrid* en 2024.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Total	1	4	0	1	3	4	2	1	3	2	1	5	1	0	1	2	2	33

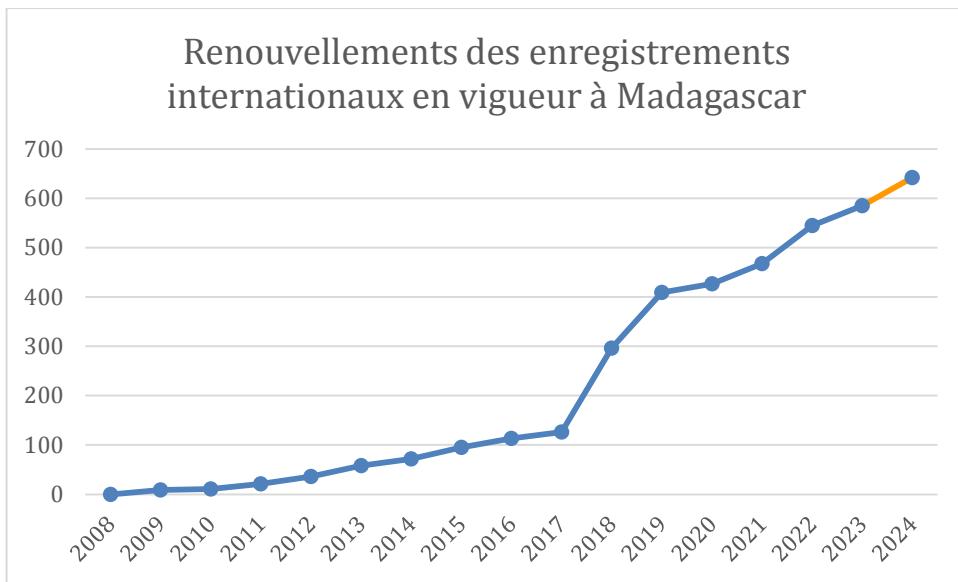
Demandes internationales traitées en tant qu'office d'origine



3.3.1.5. Renouvellements en tant qu'Office désigné

Dans le cadre du système de Madrid, Madagascar est aussi notifié du renouvellement de certains enregistrements internationaux le concernant. Aucune opération particulière n'est nécessaire puisqu'il s'agit de notifications reçues de l'OMPI (démarches faites par OMPI). Les renouvellements sont en croissance continu depuis le début et en exponentiel depuis 2018.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Désignations	0	9	11	21	36	58	72	95	113	126	296	409	427	468	545	585	642	3913



3.3.2. Recherches d'antériorité de marques

En 2024, **1 711 demandes de recherche d'antériorité de marques** ont été recensées, dont **104 effectuées en ligne via Internet**. Ce chiffre représente **une augmentation de 12,27 % par rapport aux 1 524 demandes recensées en 2023**.

Il convient de noter que le total **observé** pour l'année 2024 constitue le **niveau le plus élevé depuis la création de l'office**.

Le tableau ci-dessous fait état des demandes annuelles reçues par l'OMAPI. La majorité des demandes proviennent de la localité d'**Antananarivo et de ses environs**.

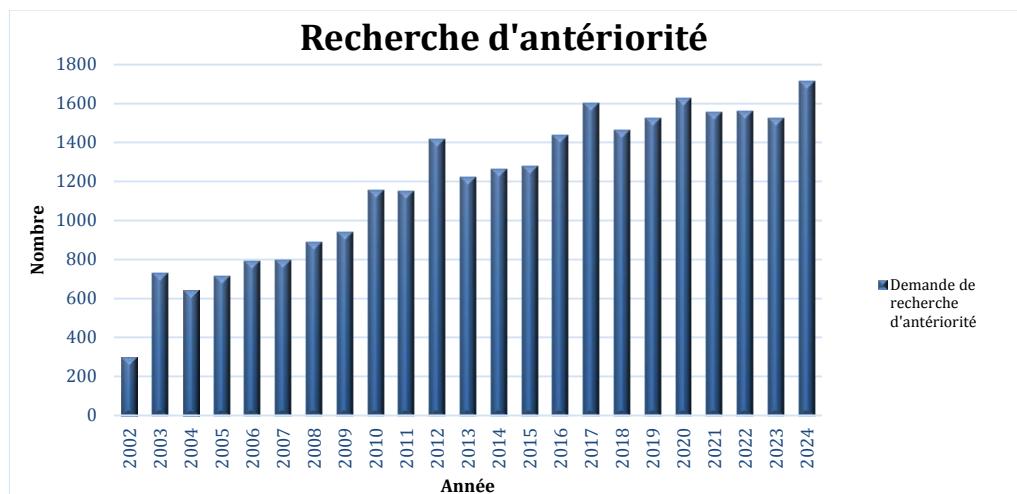
Comparaison mensuelle des demandes de recherche d'antériorité de marques

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Total	134	148	173	183	139	96	123	180	138	166	134	97	1711

Comparaison annuelle des demandes de recherche d'antériorité de marques

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total	296	729	642	713	792	794	890	942	1157	1148	1414

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	1224	1263	1278	1439	1604	1461	1527	1624	1555	1562	1524	1711



3.3.3. Inscriptions au Registre des marques

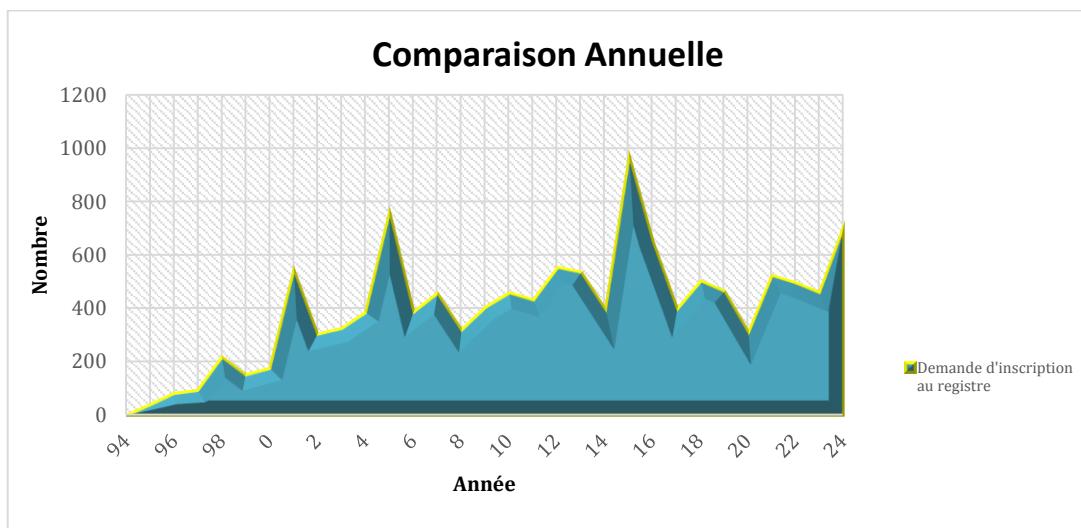
Au cours de l'année 2024, **699** demandes d'inscriptions au registre ont été reçues, soit **une augmentation de 52,62 %** par rapport à l'année précédente (**458** demandes). Comme les années précédentes, les non-résidents ont dominé, représentant 72,96 % des demandes, soit 510 au total.

Concernant la nature des opérations effectuées, les changements de nom et/ou d'adresse restent les plus fréquents, suivis des changements de titulaire.

Comparaison annuelle des demandes d'inscriptions au Registre

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Nombre	0	40	82	94	217	151	175	543	303	324	383	760	386	456	318	404	457	430	552

Année	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total
Nombre	533	395	967	645	397	501	463	310	521	494	458	699	12 458



3.3.4. Certificats d'enregistrement de marques

En 2024, **1031** titres ont été délivrés, en lien avec les dépôts effectués entre 2018 et 2024, englobant tant les anciennes demandes régularisées que les nouvelles. Le nombre d'enregistrements a connu une hausse de 9,22% par rapport à l'année antérieure. Cette augmentation peut être imputée à l'effort de l'examinateur à épurer les anciennes demandes d'enregistrement ainsi qu'au projet de pérennisation.

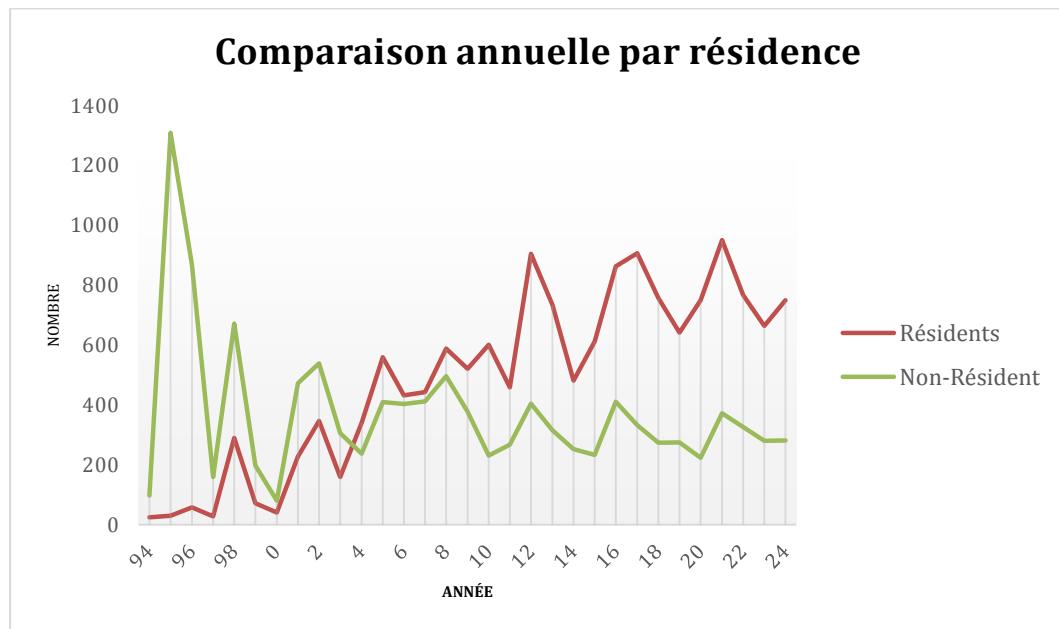
Par ailleurs, il convient de noter qu'en plus des titres attribués, l'OMAPI prend d'autres décisions, incluant 138 refus totaux d'enregistrements. Toutefois, aucune demande d'enregistrement n'a été rejetée ni fait l'objet d'une décision irrecevabilité pour la même année.

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994 jusqu'à fin 2024, le nombre total des marques enregistrées au niveau national était de **26504** sur un total de **28033** demandes d'enregistrement, soit un **taux d'enregistrement de 94,54%**.

Répartition annuelle des marques enregistrées

Année	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Résidents	24	30	58	28	290	71	40	228	346	159	340	559	432	443	588	521	601	459	
Non rés.	97	130	9	867	159	671	198	80	472	539	306	237	409	403	412	496	377	231	267
Total	121	133	9	925	187	961	269	120	700	885	465	577	968	835	855	1084	898	832	726

Année	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	TOTAL	%
Résidents	904	734	481	611	863	907	757	641	750	950	767	664	750	14996	56,58
Non rés.	404	315	252	233	411	332	274	275	223	372	326	280	281	11508	43,42
Total	1308	1049	733	844	1274	1239	1031	916	973	1322	1093	944	1031	26504	100



3.3.5. Renouvellement d'enregistrement de marques

En 2024, l'OMAPI a traité **915 demandes de renouvellement**, dont **225** (soit **24,59 %**) déposées par des **non-résidents**. Les renouvellements au nom des **résidents** ont enregistré une **progression remarquable de 100,5 %** par rapport à l'année précédente (344 demandes).

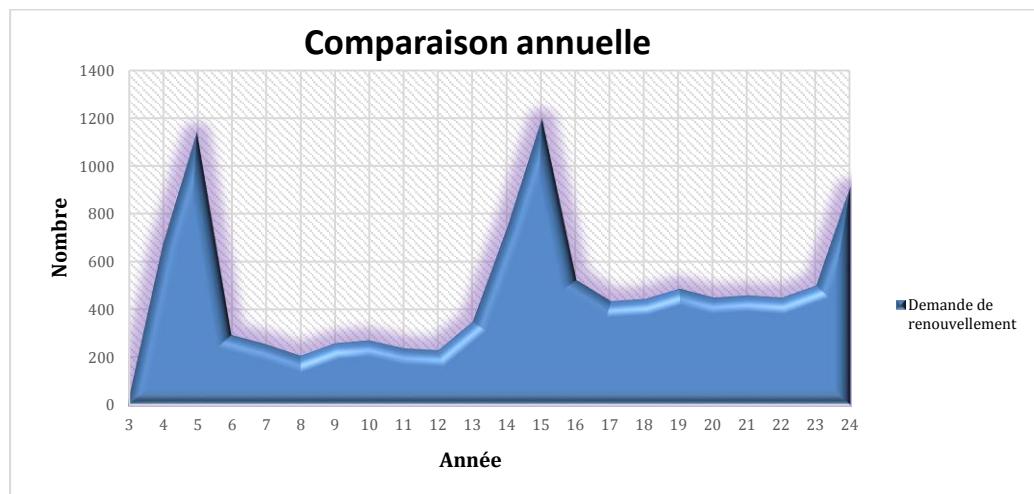
Le volume total des demandes de renouvellement en 2024 représente une **hausse significative de 83 % par rapport à 2023** (500 demandes). Il faut se rappeler toujours que le nombre de demandes est toujours en corrélation avec les enregistrements effectués.

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre les demandes de renouvellement reçues depuis l'année 2003 (premiers renouvellements).

Répartition annuelle des demandes de renouvellement d'enregistrement de marques

Année	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14
Résidents	-	24	10	48	39	33	33	29	45	59	116	100
Non rés.	11	641	1 131	246	216	173	226	242	193	170	233	645
Total	11	665	1 141	294	255	206	259	271	238	229	349	745

Année	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total	%
Résidents	96	69	57	68	148	60	130	155	156	225	1700	16,15
Non rés.	1103	454	378	376	339	389	328	294	344	690	8822	83,85
Total	1199	523	435	444	487	449	458	449	500	915	10522	100



En 2024, **817 certificats de renouvellement** ont été émis, dont **625** (soit **79,49 %**) étaient destinés à des **non-résidents**. Ce total représente une **augmentation significante de 66,4 % par rapport à l'année précédente** (491 certificats).

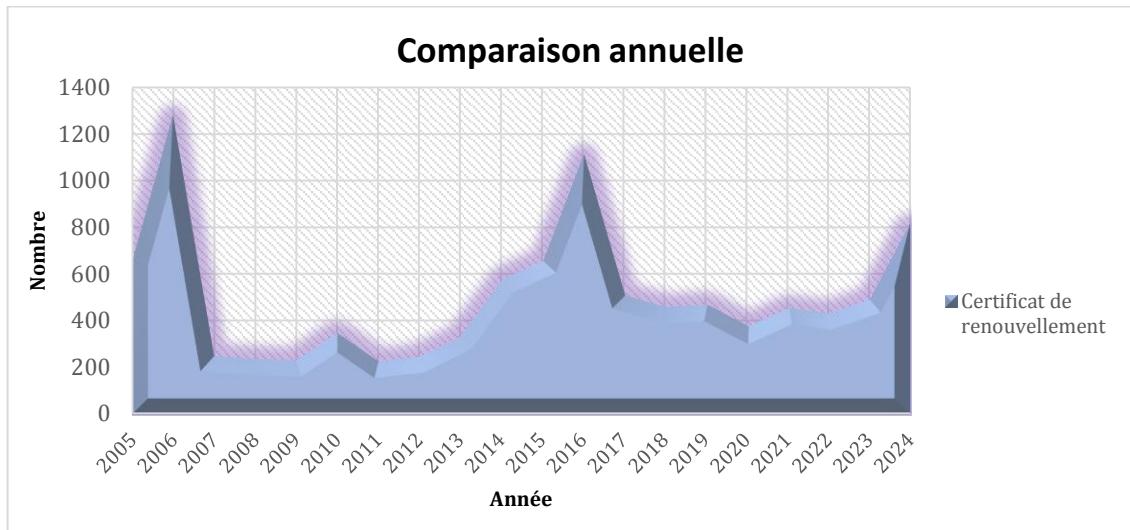
Pour l'année 2024, **5** décisions d'irrecevabilités ont été émises, en basant toujours à la loi en vigueur.

Il convient de rappeler que le nombre de certificats émis dépend directement du volume des demandes reçues.

Nombre de certificats de renouvellement délivrés

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résidents	24	32	43	37	29	40	38	58	114	106
Non rés.	625	1 249	207	200	202	308	190	189	219	470
Total	649	1 281	250	237	231	348	228	247	333	576

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	%
Résidents	21	151	52	57	130	56	124	110	175	192	1397	14,95
Non rés.	636	963	458	401	339	321	332	322	316	625	7947	85,05
Total	657	1114	510	458	469	377	456	432	491	817	9344	100



3.4. LES NOMS COMMERCIAUX

3.4.1. Demandes d'enregistrement

En 2024, **101 dépôts de noms commerciaux** ont été reçus, marquant une **augmentation de 7,45 % par rapport à l'année précédente** (94 dépôts). Ce chiffre est particulièrement significatif, car il représente un **pic historique depuis la création de l'office**.

La majorité des dépôts proviennent de la localité d'Antananarivo et de ses environs, avec une prédominance de **demandes déposées au nom de personnes morales**.

Les secteurs concernés par ces dépôts sont principalement **le commerce et les services**, secteurs tertiaires ayant enregistré un grand nombre de dénominations.

Répartition mensuelle des dépôts en 2024

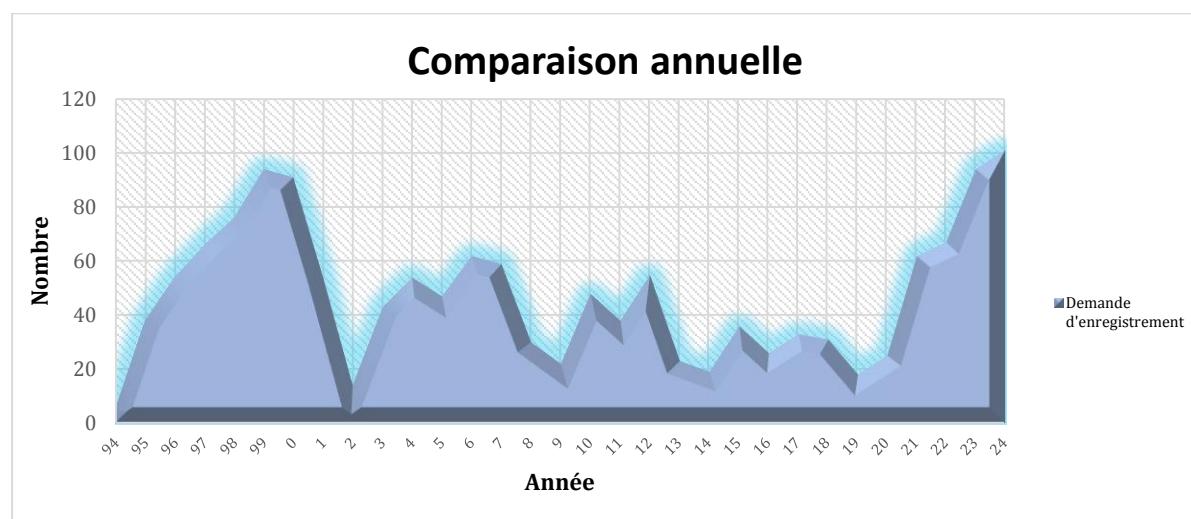
Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	JUIL	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	%
Résidents	10	10	11	5	5	7	5	10	6	16	11	5	101	100
Non rés.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	10	10	11	5	5	7	5	10	6	16	11	5	101	100

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994, **1485** demandes d'enregistrement ont été reçues dont la quasi-totalité (**97,51%**) a été déposée par des résidents.

Répartition annuelle des dépôts de noms commerciaux

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Résidents	5	38	54	66	76	94	90	53	14	43	52	46	53	55	26	22	44	35	54
Non rés.	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	1	9	4	4	0	4	3	1
Total	5	38	54	66	76	94	91	54	14	43	54	47	62	59	30	22	48	38	55

Année	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total	%
Résidents	22	19	36	26	33	31	18	25	58	66	93	101	1448	97,51
Non rés.	1	0	0	0	0	0	0	0	4	1	1	0	37	2,49
Total	23	19	36	26	33	31	18	25	62	67	94	101	1485	100



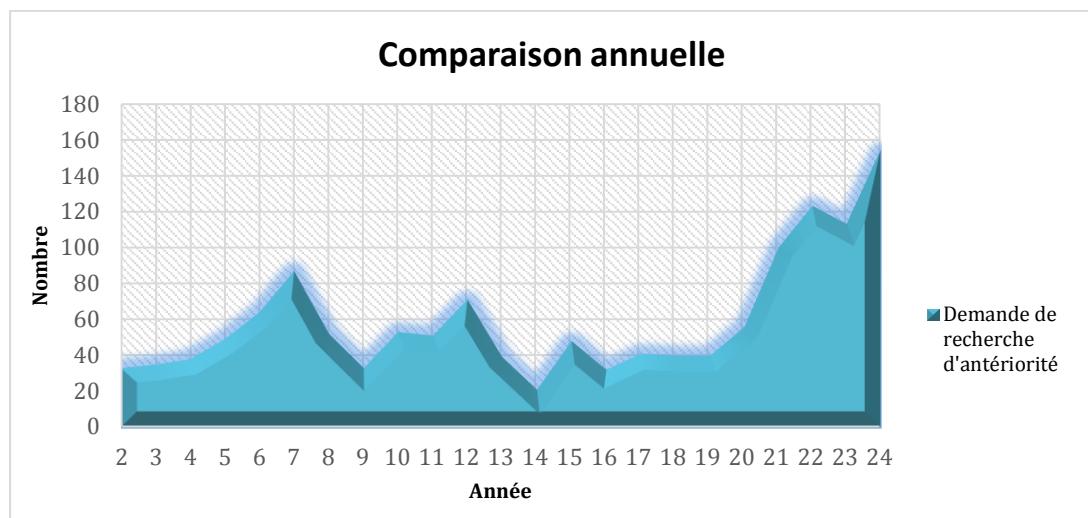
3.4.2. Recherches d'antériorité de noms commerciaux

En 2024, **154** recherches d'antériorité ont été effectuées, affichant une augmentation de **36,28 %** par rapport à l'année précédente (113 recherches). Ce total constitue un niveau particulièrement significatif depuis la création de l'OMAPI.

Comparaison annuelle des demandes de recherche d'antériorité de noms commerciaux

Année	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Nombre	33	35	38	49	64	87	52	33	53	51	71

Année	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Nombre	39	21	48	32	41	40	40	56	100	123	113	154



3.4.3. Inscriptions au Registre

Pour l'année 2024, on a reçu **02** demandes d'inscription au Registre sur les noms commerciaux, l'opération consiste à un changement d'adresse. Ce type de demande est toujours très rare.

3.4.4. Enregistrement de noms commerciaux

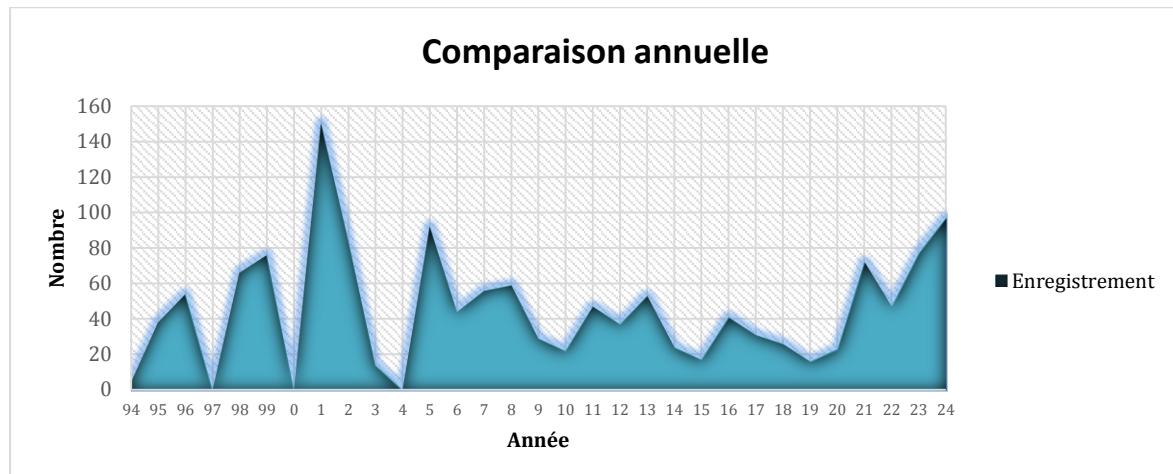
L'Office a procédé en 2024 à l'enregistrement de **97** noms commerciaux. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année précédente (nombre de 77). Ce nombre est toujours en corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement.

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994 jusqu'à la fin 2024, **1396** noms commerciaux ont été enregistrés sur un **total de 1485** dépôts, soit un **taux d'enregistrement de 94%**.

Comparaison annuelle des enregistrements de noms commerciaux effectués

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Résidents	4	38	54	0	66	76	0	149	83	14	0	91	43	50	55	25	22	43
Non rés.	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	6	4	4	0	4
Total	4	38	54	0	66	76	0	150	84	14	0	92	44	56	59	29	22	47

Année	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total	%
Résidents	36	52	23	17	40	31	26	14	23	63	47	75	96	1356	97,13
Non rés.	01	01	1	0	1	0	0	2	0	9	0	2	1	40	2,87
Total	37	53	24	17	41	31	26	16	23	72	47	77	97	1396	100

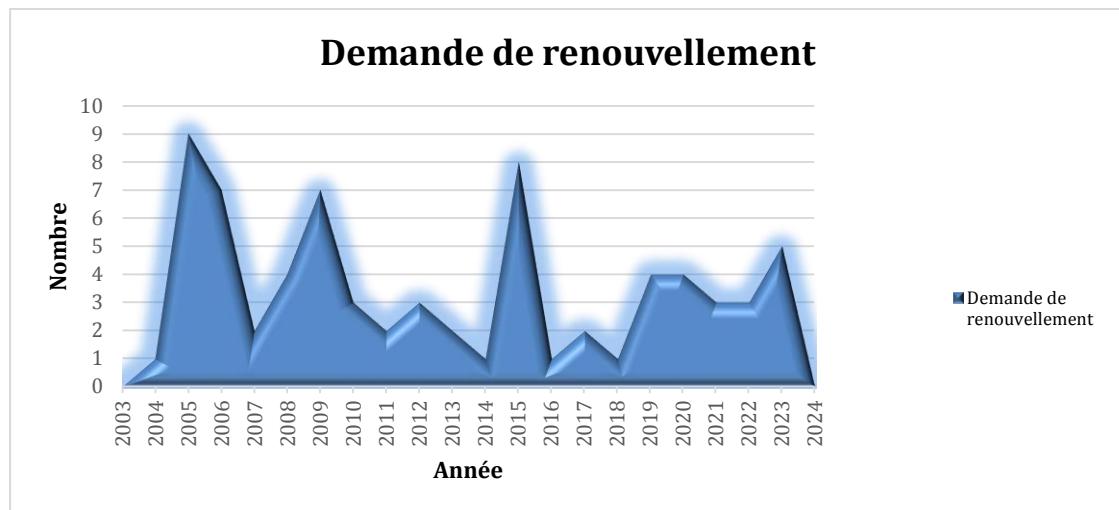


3.4.5. Renouvellement d'enregistrement de noms commerciaux

En 2024, l'Office n'a reçu aucune demande de renouvellement de noms commerciaux.

Comparaison annuelle des demandes de renouvellement :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre	0	1	9	7	2	4	7	3	2	3	2	1	8	1	2	1	1	4	3	3	5	0	67
Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre	0	1	9	7	2	4	7	3	2	3	2	1	8	1	2	1	1	4	3	3	5	0	67



IV. PROMOTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

4.1. Promotion de la propriété industrielle

Dans un monde où l'innovation et la créativité sont des moteurs essentiels du développement économique et social, notre mission de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs économiques, académiques et du grand public revêt une importance capitale.

Ce rapport détaille nos principales réalisations, qui reflètent notre engagement à renforcer la compréhension et l'utilisation stratégique de la PI à travers le pays.

4.1.1. Documentation et publications

Publications :

➤ Gazette Officielle de la Propriété Industrielle (GOPI) :

OMAPI a poursuivi la publication de la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle (GOPI). Nous avons édité 13 numéros variés, **incluant la GOPI nationale, ainsi que des éditions spéciales comme la GOPI de dessins et modèles industriels ou les numéros des enregistrements internationaux des Marques**. Ces parutions sont inscrits dans le site web de l'Office.

En 2024, la Bibliothèque de l'OMAPI a accueilli un nombre restreint de visiteurs. Et ambitionne d'accroître le nombre de numéros de la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle. Nous prévoyons également de renforcer notre offre de ressources numériques en collaboration avec l'OMPI, afin de faciliter l'accès des visiteurs aux documents électroniques. En outre, nous nous engageons à améliorer l'expérience utilisateur pour mieux répondre aux besoins des chercheurs et professionnels de la propriété industrielle.

➤ Réseaux sociaux :

Effectivement, nous avons déployé des efforts constants pour assurer une présence active et régulière sur les réseaux sociaux, en particulier sur Facebook. Cela nous a permis de renforcer notre visibilité, de maintenir un lien de proximité avec notre audience, et d'interagir directement avec notre communauté.

En outre, cette stratégie joue un rôle clé dans la promotion de nos activités, en augmentant l'engagement de notre communauté et en permettant une diffusion rapide et efficace d'informations essentielles, telles que « le cycle de la propriété industrielle », des précisions sur les dessins et modèles industriels, ainsi que des événements récents auxquels l'Office a participé. Nous prévoyons de poursuivre cette dynamique en enrichissant notre communication avec des contenus axés sur d'autres aspects de la propriété industrielle que nous administrons, tout en intégrant les nouvelles thématiques à venir pour rester à la pointe de l'innovation et répondre aux attentes croissantes de notre public.

Cette approche ne vise pas seulement à informer, mais également à renforcer la compréhension de nos missions, à sensibiliser davantage aux enjeux de la propriété industrielle et à instaurer une relation de confiance durable avec nos abonnés. En diversifiant nos contenus et en explorant de nouvelles opportunités numériques, nous affirmons notre engagement à rendre nos services plus accessibles et à encourager une interaction proactive avec notre audience.

En ce qui concerne notre site web, nous avons apporté de nombreuses mises à jour pour l'optimiser et continuerons à améliorer ses fonctionnalités de manière constante. Ces efforts visent à offrir une expérience utilisateur plus fluide, intuitive et agréable. Nous nous engageons à enrichir régulièrement le contenu, à moderniser le design pour le rendre plus attrayant, et à intégrer des outils interactifs qui répondent mieux aux besoins de nos visiteurs.

De plus, nous travaillons sur l'amélioration de l'accessibilité du site afin qu'il soit consultable par un public diversifié, tout en renforçant la sécurité pour garantir la protection des données des utilisateurs. En intégrant des technologies innovantes et des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages numériques, notre objectif est de faire du site une plateforme de référence, facile d'utilisation et toujours en phase avec les attentes de nos internautes.

4.1.2 Campagne de médiatisation et de sensibilisation

1- Campagne de médiatisation :

Comme chaque année, l'Office Malgache de la Propriété Industrielle mène une campagne de médiatisation, un effort essentiel pour accroître la sensibilisation. Cette initiative vise non seulement à informer le public sur l'importance de la protection de la propriété industrielle, mais aussi à encourager l'innovation et la créativité dans notre pays. Cette campagne de médiatisation joue un rôle crucial dans le développement économique du pays en incitant les acteurs économiques à valoriser et à protéger leurs créations tout en veillant à ce que les droits de titulaires soient respectés.

2- Campagne de sensibilisation :

L'initiative de sensibilisation à la propriété industrielle menée en 2024 s'est articulée autour de deux volets : la sensibilisation de proximité et l'utilisation de la technique de téléprospection. L'objectif principal était de familiariser le public avec l'OMAPI et ses activités, tout en soulignant l'importance de la protection par la propriété industrielle à travers le pays.

Les cibles de cette démarche étaient variées, allant des entreprises et coopératives agissant dans la transformation des produits agricoles ou d'élevage, aux artisans et aux universités.

La campagne de sensibilisation est un succès et contribue à renforcer la compréhension et la prise de conscience du public quant à l'importance de la protection de la propriété industrielle.

a- Sensibilisation de proximité :

Dans le cadre de cette initiative, des équipes ont visité des régions, organisant des rencontres avec les déposants, leur délivrant les certificats le cas échéant, et ainsi qu'avec les non déposants, leur donnant les informations conformes à leur demande en matière de propriété industrielle.

Il est essentiel de plonger au cœur de cette démarche de sensibilisation à la propriété industrielle. Ainsi, l'année 2024, nous avons entrepris d'atteindre les 23 régions de Madagascar telles qu'elles étaient définies dans notre stratégie de communication, et en effet nous en avons visité neuf, notamment la région d'Alaotra Mangoro, Moramanga, Itasy, Vakinakaratra, Analamanga, Antsinanana, Bongolava, Atsimo Andrefana et Boeny, si en 2023 nous avons visité trois régions. Cette décision découle de divers facteurs, parmi lesquels les conditions routières précaires jouent un rôle majeur. Par conséquent, nous avons opté pour le contact téléphonique avec les autres régions, ce qui constitue la deuxième partie de notre démarche de sensibilisation.

Nous avons également mené une campagne de sensibilisation auprès du programme **One District One Factory (ODOF)**, une initiative visant à doter chaque district de Madagascar d'une unité industrielle dédiée à la transformation locale. Ce programme a pour objectif de stimuler la croissance économique et de valoriser les ressources locales, contribuant ainsi à une industrialisation durable et à la création d'emplois. C'est dans cette optique que nous avons jugé essentiel d'impliquer ces unités industrielles, afin qu'elles procèdent à l'enregistrement de leurs marques de produits et services. Cette démarche permettra de mieux se positionner sur le marché, d'assurer la protection de leur propriété industrielle, et d'augmenter leur visibilité. De plus, l'enregistrement de leurs marques et produits favorisera l'exportation de leurs créations, renforcera leur compétitivité et leur permettra de mieux se défendre face à la concurrence. Il est crucial que ces entreprises prennent conscience de l'importance de la propriété industrielle pour sécuriser leurs innovations, garantir leur succès à long terme.

En effet, nous avons mené des actions de sensibilisation auprès des bénéficiaires du programme ODOF, notamment : Vakinakaratra (Antsirabe, Betafo, Faratsiho), Boeny, Atsinanana (Toamasina, Brickaville), Atsimo Andrefana, Alaotra Mangoro (Moramanga, Ambatondrazaka), Itasy (Arivonimamo, Analavory), Analamanga (Sambaina, Anjozorobe), Bongolava.

- **Tableau récapitulatif de régions sensibilisées :**

N°	Sensibilisation de proximité (région)
1	Alaotra-mangoro
2	Itasy
3	Vakinakaratra
4	Analamanga
5	Atsinanana
6	Bongolava
7	Atsimo andrefana
8	Boeny
Total	8

- **Illustration en photos des sensibilisations menées en 2024 :**

Alaotra Mangoro



Moramanga



Itasy



Vakinakaratra



Analamanga



Antsinanana

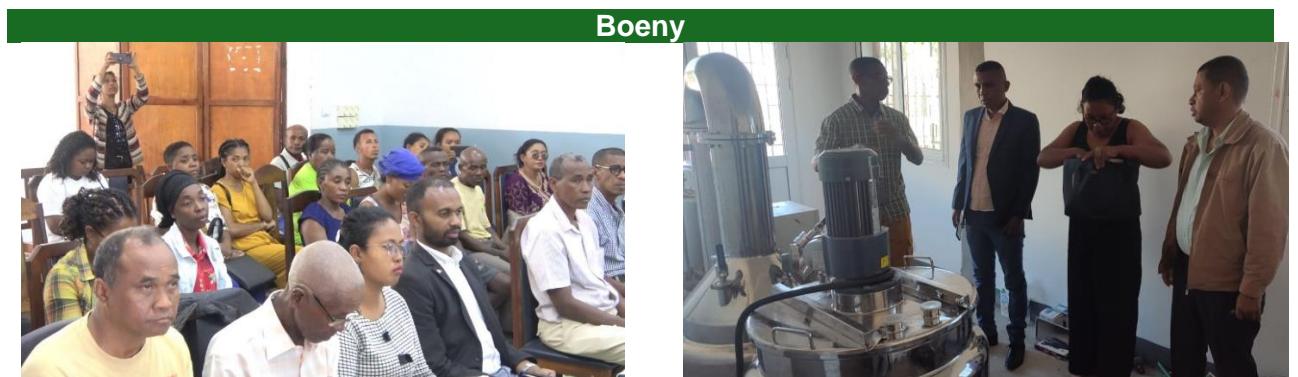


Bongolava



Atsimo andrefana



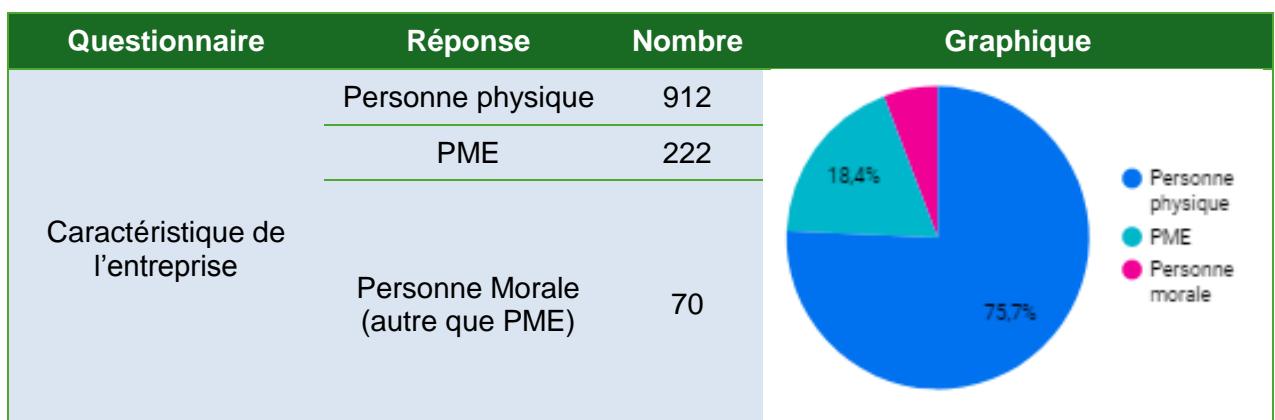


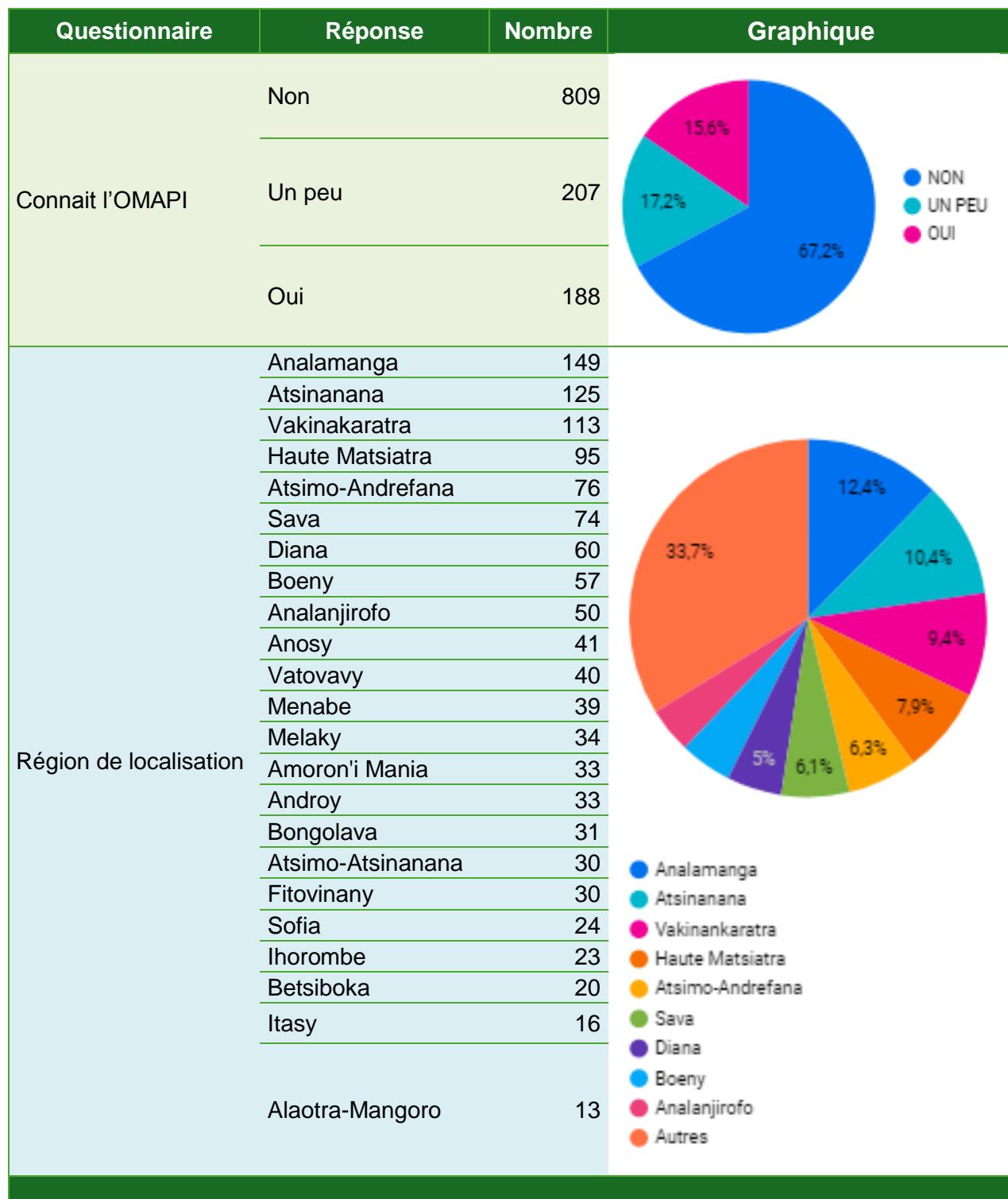
b- Sensibilisation par phoning :

La deuxième partie de notre campagne de sensibilisation a été menée de manière indirecte en utilisant la technique de téléprospection (appel téléphonique) auprès de notre public cible. En raison du contexte de l'état des routes nationales, nous avons réussi à contacter un total de 1653 appels dont 1206 pour la prospection et 155 pour la satisfaction client et 292 pour les titulaires de titre de propriété industrielle. Des usagers du système de la propriété industrielle et entreprises ont été prospectés lors de la sensibilisation menée dans les différentes régions. Repartie comme suite :

- **Non-déposant ou prospection :**

Prospection sur la propriété industrielle	Nombre d'appels
Personnes physique/personnes morales/PME	1206





- **Satisfaction client :**

Matières	Nombre d'appels
Brevet d'Invention	18
Dessin ou Modèle Industriel	17
Marque à l'internationale	6
Marque Nationale	113
Noms commerciaux	1
Total général	155

- **Titulaires de titre de propriété industrielle :**

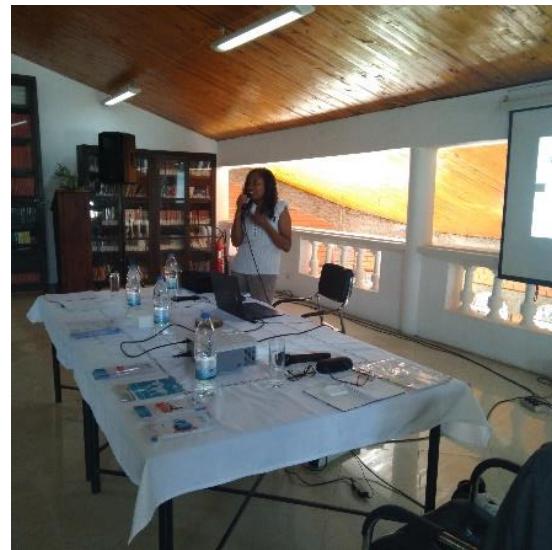
Matières	Nombre d'appels
Dessins & Modèles	10
Dessins & Modèles, Marques	2
Marques	231
Marques, Noms commerciaux	3
Noms commerciaux	45
Total général	292

4.2. Formations sur la propriété industrielle

Cette année, l'OMAPI a organisé diverses sessions de formation dans plusieurs institutions et dans son locale, visant à sensibiliser les étudiants, les entreprises ainsi que le grand public à la question de la propriété intellectuelle.

La répartition de ces formations est la suivante :

- **Le 22 mars 2024**, nous avons mis en avant la formation sur le **brevet d'invention** comme la première forme de protection des résultats de recherche appliquée. Ce mécanisme permet de sécuriser les innovations en accord avec les droits exclusifs aux inventeurs, favorisant ainsi la valorisation des découvertes et la stimulation de l'innovation. La protection par brevet constitue un levier essentiel pour encourager la recherche et le développement, tout en renforçant la compétitivité des inventions à l'échelle nationale et internationale.



- **Le 11 avril 2024**, nous avons participé à une **formation en propriété intellectuelle, innovation technologique et assurance qualité** à l'attention des Centres et Instituts Nationaux de Recherche, **au CNRE/CNRO Tsimbazaza**. Cette formation visait à sensibiliser les chercheurs et les institutions de recherche aux principes fondamentaux de la propriété intellectuelle, à l'importance de l'innovation technologique, et aux normes d'assurance qualité nécessaires pour garantir l'efficacité et la compétitivité des recherches menées. L'objectif était de renforcer les capacités des chercheurs afin de mieux protéger et valoriser leurs travaux tout en favorisant un environnement de recherche de qualité et d'innovation durable.



- **Le 24 avril 2024**, dans la matinée, nous avons organisé un **atelier d'information** à l'attention des universitaires, au sein de **l'Institut de Formation Professionnelle IFP Raketamanga**, dans la région de Vakinankaratra. Cet atelier a permis de sensibiliser les étudiants à comprendre les bénéfices du système de propriété industrielle, et à mieux valoriser leurs découvertes dans un contexte de recherche et de développement.



- **Le 24 avril 2024**, dans l'après-midi, nous avons organisé un **atelier d'information** à l'attention des universitaires à l'Institut d'Enseignement Supérieur d'Antsirabe Vakinankaratra (IESAV). Cet atelier avait pour objectif de sensibiliser les étudiants et le corps enseignant aux enjeux de la propriété industrielle, en particulier en ce qui concerne la protection des travaux de recherche, des créations artistiques et des innovations académiques. L'atelier visait à encourager l'enregistrement des travaux, à favoriser une meilleure compréhension des mécanismes de la propriété intellectuelle et à inciter les universitaires à valoriser leurs créations à travers des outils de protection adaptés.



- **Le 30 mai 2024**, nous avons lancé un **programme de renforcement d'information en matière de propriété intellectuelle (PI)**, d'**information technologique (IT)** et de **démarche qualité en recherche** en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique MESUPRES au sein de l'**Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN)**. Ce programme avait pour objectif de renforcer les compétences des chercheurs et les professionnels de l'innovation aux meilleures pratiques en matière de protection des résultats de recherche, tout en les informant sur les outils technologiques et les normes de qualité qui peuvent améliorer l'impact de leurs travaux.



- **Le 4 Juin 2024**, formation en **Propriété Intellectuelle, Innovation Technologique et Assurance qualité** a été dispensée auprès des Centres et Instituts Nationaux de Recherche au **FOFIFA d'Ampandrianomby**. Cette session visait à renforcer les connaissances des chercheurs sur l'importance de protéger leurs inventions et créations, tout en introduisant des outils et des stratégies pour encourager l'innovation technologique. En parallèle, un accent particulier a été mis sur l'importance de l'assurance qualité dans les processus de recherche, afin d'assurer la fiabilité, l'impact et la compétitivité des travaux de recherche à l'échelle nationale et internationale.



- **Le 7 Juin 2024**, formation au niveau du **Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique (CIDST) Tsimbazaza**, concernant la Propriété Intellectuelle, Innovation Technologique et Démarche qualité auprès des Centres et Instituts Nationaux de Recherche.



- **Le 3 juillet 2024**, nous avons donné **programme prévisionnel de la formation sur la propriété intellectuelle** à l'Université d'Antananarivo. Cette formation a été conçue pour sensibiliser les doctorants et chercheurs à l'importance de la propriété intellectuelle dans le contexte académique et professionnel. L'objectif était de fournir une compréhension approfondie des mécanismes de protection des créations intellectuelles, d'encourager l'innovation au sein de la communauté universitaire, et d'aider les participants à mieux exploiter leurs inventions et découvertes en toute juridique.
- **Le 3 juillet 2024**, dans le cadre du **programme d'Appui Institutionnel avec l'Université d'Antananarivo (AI-UA) ARES**, nous avons donné une formation sur **l'introduction à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur** à l'intention des doctorants et chercheurs. Cette formation vis à offrir une compréhension de base des concepts fondamentaux de la propriété intellectuelle, avec un focus particulier sur les droits d'auteur. Elle a permis aux étudiants chercheurs et de mieux saisir l'importance de protéger leurs œuvres créatives et de connaître leurs droits légaux afin de maximiser la valorisation de leurs productions intellectuelles dans un cadre juridique sécurisé.



- **Le 4 juillet 2024**, dans le cadre du **programme d'Appui Institutionnel avec l'Université d'Antananarivo (AI-UA) ARES**, suite de la formation sur les **brevets d'invention**, **l'exploitation des bases de données de brevets et autres ressources d'informations**, ainsi que sur les **dessins et modèles industriels**. Cette formation visa à fournir aux étudiants et chercheurs une compréhension approfondie des différents aspects de la propriété industrielle. Les participants ont appris à naviguer dans les bases de données de brevets, à exploiter les informations disponibles pour leur propre recherche et développement, ainsi qu'à comprendre les critères et les procédures d'enregistrement des dessins et modèles industriels, afin de mieux protéger et valoriser leurs créations.



- **Le 5 juillet 2024** pendant la matinée, dans le cadre du **programme d'Appui Institutionnel avec l'Université d'Antananarivo (AI-UA) ARES**, formation sur les **marques et noms commerciaux**. Cette session a permis aux doctorants et chercheurs de comprendre les principes fondamentaux de la protection des marques et noms commerciaux, en mettant l'accent sur leur rôle clé dans le positionnement sur le marché et la création de valeur pour les entreprises. Les participants ont été informés des procédures d'enregistrement des marques, des critères de protection, ainsi que des stratégies pour valoriser et défendre efficacement leurs marques dans un environnement commercial compétitif.



- **Le 5 juillet 2024** pendant l'après-midi, dans le cadre du **programme d'Appui Institutionnel avec l'Université d'Antananarivo (AI-UA) ARES**, le jour suivant, une formation sur l'application **des droits contractuels en matière de propriété intellectuelle**. Cette session avait pour objectif de sensibiliser les doctorants et chercheurs à l'importance des contrats dans la gestion des droits de propriété intellectuelle.



- **Le 6 juillet 2024**, dans le cadre du **programme d'Appui Institutionnel avec l'Université d'Antananarivo (AI-UA) ARES**, nous avons organisé une formation sur la **valorisation et le transfert de technologies, la gestion de la propriété intellectuelle**, ainsi que les

enjeux éthiques et d'accès. Cette session a permis d'explorer les stratégies de valorisation des technologies développées au sein des institutions de recherche, en mettant l'accent sur le processus de transfert technologique vers le secteur privé.



- Le 1 octobre 2024, Doctoriales-HayKa
- Le 30 octobre 2024, nous avons dispensé une formation sur les **généralités de la propriété industrielle** à l'ISM ADVANCEA. Cette session avait pour objectif de fournir aux participants une compréhension globale des principes de la propriété industrielle, y compris les inventions, les marques, les dessins et modèles industriels et les noms commerciaux. L'accent a été mis sur l'importance de la protection des créations dans le cadre industriel et commercial, afin d'encourager l'innovation et d'assurer la compétitivité des entreprises dans un environnement.



- Le 12 décembre 2024, nous avons dispensé une formation sur les **généralités de la propriété industrielle** à l'ISM ADVANCEA dans domaine différents. Cette session visait à fournir aux participants une compréhension approfondie des principes fondamentaux de la propriété industrielle, notamment les inventions, les marques, les dessins et modèles industriels, ainsi que les noms commerciaux. L'accent a été mis sur l'importance de la protection juridique des créations dans le domaine industriel et commercial, afin de favoriser l'innovation, renforcer la compétitivité des entreprises et promouvoir une utilisation stratégique des droits de propriété industrielle dans un environnement économique de plus en plus globalisé.

4.3. Participation à des réunions et ateliers

- 1) Le 30 janvier 2024, réunion d'échange et de concertation entre l'OMAPI et l'ANMCC dans le cadre du projet ODOF.
- 2) Le 16 février 2024, débat public sur la digitalisation des services publics.
- 3) Le 5 mars 2024, projet ABS-MADA sur la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des génétiques et des connaissances traditionnelles associées.

- 4) Le 25 Avril 2024, atelier d'échanges sur la propriété industrielle a l'attention des opérateurs économiques.
- 5) Les 7, 8 et 10 mai 2024, atelier de lancement et première mission de préparation du 4ème Examen de Politique Commerciale (EPC) de Madagascar avec les fonctionnaires de l'OMC.
- 6) Le 16 mai 2024, réunion de dialogue public-privé sur la finalisation de l'avant-projet de loi sur l'Accès et Partage des Avantages (APA).
- 7) Le 14 juin 2024, atelier sur l'opérationnalisation du système de surveillance de l'APA.
- 8) Le 20 août 2024, réunion avec les représentants du Ministère de tutelle technique MIC et les représentants de l'EDBM et CLIMINVEST.
- 9) Le 22 août 2024, réunion avec le représentant de l'OMPI.
- 10) Le 29 et 30 août 2024, huitième réunion du groupe de travail sur les connaissances traditionnelles associées à la biodiversité.
- 11) Le 3 septembre 2024, réunion de concertation public-public et privé sur la finalisation de l'Avant-projet de loi sur l'Accès et Partage des Avantages (APA).
- 12) Les 24 et 25 septembre 2024, réunion de validation du cahier des charges de la Baie Rose de Bongolova.
- 13) Le 26 septembre 2024, lancement du projet Facilité IG Madagascar à l'Hôtel Panorama.
- 14) Le 27 septembre 2024, réunion de plaidoyer en faveur de l'adoption du projet de loi sur la propriété industrielle.

4.4. Participation à des événements économiques

Le 12 avril 2024, l'OMAPI a organisé un culte solennel pour célébrer son **30^e anniversaire**, marquant ainsi le tout premier événement majeur de l'année. Cet acte inaugural a symbolisé un nouveau départ pour l'Office et a donné le ton aux festivités et activités prévues tout au long de cette année exceptionnelle, dédiée à la commémoration de trois décennies d'engagement et de succès.

Cet événement n'était pas seulement une cérémonie festive, mais également un moment fort de réflexion collective sur le parcours de l'OMAPI. Depuis sa création, l'Office a joué un rôle essentiel dans la promotion et l'administration de la propriété industrielle à Madagascar, contribuant de manière significative au développement économique du pays.

Le culte a également été une occasion unique de rassembler un large éventail de parties prenantes : les employés de l'Office, les partenaires institutionnels et économiques, les usagers du système de propriété industrielle, ainsi que les mandataires. Ce moment de gratitude a permis de souligner l'importance des contributions de chacun au succès et à la pérennité de l'OMAPI.

En outre, cette cérémonie a incarné les valeurs fondamentales de l'OMAPI, telles que la solidarité, la résilience et la collaboration, tout en renforçant son engagement à relever les défis futurs. Elle a permis d'unir toutes les forces autour d'une vision commune pour assurer un avenir prometteur à la propriété industrielle à Madagascar.

Ainsi, cet événement inaugural s'est distingué non seulement par sa portée symbolique, mais aussi par son impact fédérateur, préparant le terrain pour une année placée sous le signe de l'innovation, du partage et de la célébration des réussites de l'OMAPI.





Ces photos illustrent le culte d'ouverture célébrant le 30^e anniversaire de l'OMAPI, un événement emblématique qui a marqué le lancement d'une année de festivités honorant trois décennies de succès et d'engagement. Elles immortalisent les instants marquants de cette cérémonie solennelle, reflet de la gratitude et de la réflexion partagée sur le parcours accompli par l'Office.

Après ce premier événement, L'OMAPI a pris part à diverses initiatives et manifestations économiques visant à valoriser la propriété industrielle à Madagascar :

- Le 26 avril 2024, nous avons célébré la Journée Mondiale de la Propriété Industrielle, une occasion importante pour sensibiliser le grand public à l'importance de la protection de la propriété industrielle. Cette célébration s'est tenue simultanément dans la région de Vakinakaratra et au siège de l'OMAPI à Antananarivo, permettant ainsi d'atteindre un public diversifié et de renforcer la compréhension des enjeux liés à la propriété industrielle.



- Du 5 au 8 juin 2024, nous avons participé à la 3^e édition du Salon International des Acteurs Économiques (SIAE), qui s'est tenu au Canal Olympia Iarivo. Notre contribution à cet événement, en collaboration avec des partenaires institutionnels, des entreprises locales et internationales, ainsi que d'autres parties, a permis de promouvoir l'importance de la propriété industrielle.



- Le 5 juillet 2024, nous avons participé à la célébration de la Journée Internationale des Coopératives (JIC). Cet événement a été une opportunité de mettre en avant le rôle essentiel des coopératives dans le développement économique et social, tout en sensibilisant ces structures à l'importance de la protection de la propriété industrielle. Nous avons également encouragé les coopératives à valoriser leurs marques, leurs produits locaux et leurs innovations afin de renforcer leur compétitivité.
- Le 2 août 2024, nous avons eu l'opportunité de sensibiliser les exposants lors de l'événement « Katon'i Gasikara » qui s'est tenu à Antaninarenina. Cet échange a permis de mettre en lumière l'importance de la propriété industrielle pour protéger les marques de produits et services et créations des exposants. Nous avons également encouragé les participants à enregistrer leurs innovations afin de valoriser leurs savoir-faire et renforcer leur position sur le marché local.



- Du 7 au 11 août 2024, nous avons participé activement à la Foire Internationale de l'Économie Rurale à Madagascar (FIER MADA). Cet événement a été une occasion précieuse pour sensibiliser les acteurs du secteur rural à l'importance de la valorisation de leurs produits agricoles, artisanaux et des savoir-faire locaux par le biais de la propriété industrielle.



- Du 2 au 5 octobre 2024, nous avons contribué au Salon de la créativité "VOATRA" au stade Barea Mahamasina. Cet événement a été une occasion idéale pour sensibiliser les participants aux enjeux de la propriété industrielle, tout en mettant en avant les services offerts par l'OMAPI. Nous avons présenté l'importance de la protection des créations et innovations, en encourageant les visiteurs, les exposants et créateurs à enregistrer leurs œuvres afin de garantir leurs droits et de stimuler la compétitivité sur le marché.



- Le 2 décembre 2024, nous avons participé à la Journée de l'Industrialisation en Afrique, qui s'est tenue à l'hôtel Carlton Anosy. Cet événement a offert une plateforme pour discuter des défis et des opportunités à l'industrialisation en Afrique. Nous avons également saisi cette occasion pour sensibiliser les acteurs du secteur industriel à l'importance d'enregistrer leurs inventions et créations afin de sécuriser leurs investissements et de renforcer leur présence.



- Les 17 et 18 décembre 2024, nous avons participé aux journées portes ouvertes organisées par le Ministère de l'Industrialisation et du Commerce (MIC) à Ambohidahy. Cet événement a permis de rencontrer et de sensibiliser les acteurs économiques, en particulier pour la protection des marques de produits et services locaux. Nous avons également présenté les services de l'OMAPI, visant à accompagner les entreprises dans l'enregistrement de leurs créations et à renforcer leur compétitivité sur le marché.



Pour l'année 2024, nous avons prévu de renforcer notre présence lors des événements économiques afin de continuer à sensibiliser le public à l'importance de la propriété industrielle pour le développement économique de Madagascar. Chaque année, notre objectif est d'organiser ou de participer à cinq événements majeurs, et cette année, nous avons largement dépassé cet objectif en prenant part à dix événements. Cela témoigne de notre engagement constant à promouvoir les enjeux de la propriété industrielle et à contribuer à l'essor économique de Madagascar.

4.2.3. Formation reçue

À Madagascar :

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités du personnel de l'Office, ses agents sont encouragés à suivre les cours d'enseignements à distance fournis principalement par l'Académie de l'OMPI. Au cours de l'année 2024, des employés de l'Office ont bénéficié de ces programmes d'enseignement à distance qui ont porté sur :

- DL 427 – « Executive course on Intellectual property and Genetic Resources in the Life Sciences »
- DL-TISC Staff Certification Program (début décembre 2023, continuera 2024)
- Webinaire portant sur l'Ouverture de la phase nationale dans le cadre de la mise en œuvre du PCT.
- Cours de perfectionnement OMPI-INPI-OMPIC sur les marques et les indications géographiques.
- Webinaire portant sur l'assistance technique fournie par l'Union Européenne en matière d'obtention végétale, dans le cadre des négociations de l'Accord de Partenariat Économiques
- E-Learning sur la Présentation de l'OMC
- Cour de formation en Animateur en Propriété Intellectuelle (CAPI)
- DL 101 – « Cours général de propriété intellectuelle »
- Échange de bonnes pratiques en matière d'examen des marques, USPTO
- DL 303 – « Specialized course on the Madrid system for the international registration of marks »

V. RELATIONS INTERNATIONALES

Participation de Madagascar, à distance ou en présentiel, à diverses réunions internationales :

- EU-AFOA5 / Réunion bilatérale sur les IG - Madagascar- 09/02/2024
- 13ème round de négociation APE UE AfOA - 18 au 22 mars 2024
- Impact-oriented Technical Assistance and Capacity Building: Factors for Success and Lessons Learned (11 April 2024)
- Réunion de mise au point sur la Conférence diplomatique de l'OMPI - 11 avril 2024
- Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, 13 au 24 mai 2024
- OMC - Atelier régional sur le commerce et la santé publique pour les membres et observateurs de l'Afrique francophone, 28-30 mai 2024, Rabat, Maroc
- Réunion se rapportant à la coopération avec l'Organisation Européenne des Brevets (OEB) 13/06/2024
- Soixante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI 9 – 17 juillet 2024 ;
- 14ème Round de négociation APE-UE-AfOA du 26 septembre au 04 octobre 2024
- Projet HayKa / doctoriales du 29 Sept - 5 Oct 2024
- Atelier de l'OMC sur le Commerce et la Santé publique, du 30 septembre au 4 octobre 2024
- vingt-deuxième session du groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid, qui s'est tenue à Genève du 7 au 11 octobre 2024.
- Conférence diplomatique concernant la conclusion d'un traité international sur les dessins et modèles 11 au 22 Novembre 2024
- Coopération avec l'Office Européen des Brevets (OEB) : en vue de l'adhésion de Madagascar à l'Accord de validation avec l'OEB, des discussions ont été menées avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que le Ministère de la Justice. Cet accord permettra, entre autre, d'attirer les investisseurs étrangers en facilitant l'enregistrement de brevet d'invention. Il permettra aussi de renforcer le système de brevet à Madagascar.

LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

VI. LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

La mise à jour de l'infrastructure juridique nationale sur la propriété industrielle s'avère être impérative pour Madagascar, non seulement afin de pouvoir honorer ses engagements internationaux, principalement vis-à-vis de l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce, mais également afin d'étendre ses relations de partenariats commerciaux, d'attirer les investisseurs, d'inciter et de promouvoir la créativité et l'innovation dans le pays.

Les démarches à cet effet affirment davantage le caractère multidisciplinaire de la propriété industrielle qui revêt une dimension non seulement commerciale, mais bien au-delà. Elle constitue tout autant une stratégie politique importante et englobe tous les domaines d'activité économique et sociaux.

Force est ainsi de constater une meilleure visibilité de la propriété industrielle dans le monde politique, juridique et économique, acquérant une importance de plus en plus valorisée et optimisée.

La réforme du cadre juridique de la propriété industrielle de Madagascar :

Après la promulgation de la loi n°2017-049 du 16 février 2018 portant régime de protection de la propriété industrielle à Madagascar, des améliorations ont été apportées tenant compte de divers contextes, notamment d'ordre économique et juridique. Une étude plus approfondie a ainsi emmené à une amélioration de ce texte de loi pour une meilleure adéquation avec les réalités nationales et davantage de conformité avec les exigences internationales.

Des avancées significatives ont ainsi été accomplies concernant les procédures aux fins d'adoption et de mise en vigueur du Projet de loi portant régime de protection de la propriété industrielle à Madagascar. Ledit projet a été élaboré selon une démarche inclusive et participative, se traduisant notamment par sa finalisation à l'issue des consultations successives du secteur public, le 11 octobre 2024, et du secteur privé le 22 octobre 2024, suivi d'un Dialogue Public-Privé tenu le 24 octobre 2024. Ces événements ont été organisés conjointement par le Ministère de l'Industrialisation et du Commerce, l'EDBM et le Projet CLIMINVEST.

Une étape majeure a été accomplie par l'aboutissement des travaux de la Commission de Réforme du Droit des Affaires sur ce projet de loi le 27 novembre 2024, et son étude par la Commission de Réforme des Sanctions Pénales est en attente.

La mise en vigueur de cette nouvelle loi est en perspective pour l'année 2025. En effet, son inscription à l'ordre du jour de la première session parlementaire est prévue, et l'OMAPI se tiendra prêt à son exécution vers le quatrième trimestre 2025.

6.1. Projet d'adhésion de Madagascar à quelques traités internationaux relatifs à la propriété industrielle :

La propriété industrielle revêt une dimension internationale importante, notamment du fait de la globalisation des échanges commerciaux et, partant, de la nécessité d'une sécurisation maximale des actifs immatériels pour les entreprises.

L'enjeu consiste de ce fait, pour le pays, à s'aligner aux pratiques et procédures internationalement reconnues en la matière et intégrer aux divers systèmes qui tendent à une harmonisation, que ce soit d'ordre juridique ou

procédural, et une intégration vers des systèmes plus ou moins universels pour l'administration de la propriété industrielle.

Dans cette optique, l'adoption des projets de loi portant adhésion de Madagascar aux traités internationaux ci-après a été déclenchée à nouveau :

- L'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels,
- L'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques,
- L'Arrangement de Strasbourg du 24 mars 1971 concernant la classification internationale des brevets,
- L'Arrangement de Locarno du 8 octobre 1968 instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels,
- L'Arrangement de Nice du 15 juin 1957 concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques,
- L'Arrangement de Vienne du 12 juin 1973 instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques, et
- Le traité international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.

La progression vers l'adhésion de Madagascar à ces traités internationaux s'avère encourageante. L'inscription des projets de loi y afférents est prévu pour la première session parlementaire de l'année 2025.

6.2. Suivi des contentieux en propriété industrielle.

6.2.1. Procédures en contentieux suivies

Une légère baisse du volume des contentieux suivis par l'OMAPI auprès des tribunaux est constatée pour cette année 2024. Les recours contre les décisions de refus délivrés par l'OMAPI, motivées par l'existence de droits antérieurs et le défaut de caractère distinctif, demeurent majoritaires. Celles portant sur la mise en application des droits acquis par l'enregistrement auprès de l'OMAPI restant toujours en seconde position. A souligner que l'accompagnement des détenteurs de titres de propriété industrielle en termes d'informations sur les démarches à suivre aux fins de la mise en application de leurs droits s'avère toujours aussi pertinent : 81 demandes d'informations en sont concernées pour cette année.

Soixante-quatorze (74) procédures ont été suivies durant l'année 2024, comprenant celles qui se sont déroulé auprès de la justice et celles devant la force de l'ordre. Vingt-sept (27) desdites procédures ont été introduites au cours de l'année 2024, tandis que le reste constitue la poursuite de procédures entamées auparavant.

Le volume des contentieux suivis durant l'année 2024 accuse ainsi une baisse d'environ 4% par rapport à l'année précédente.

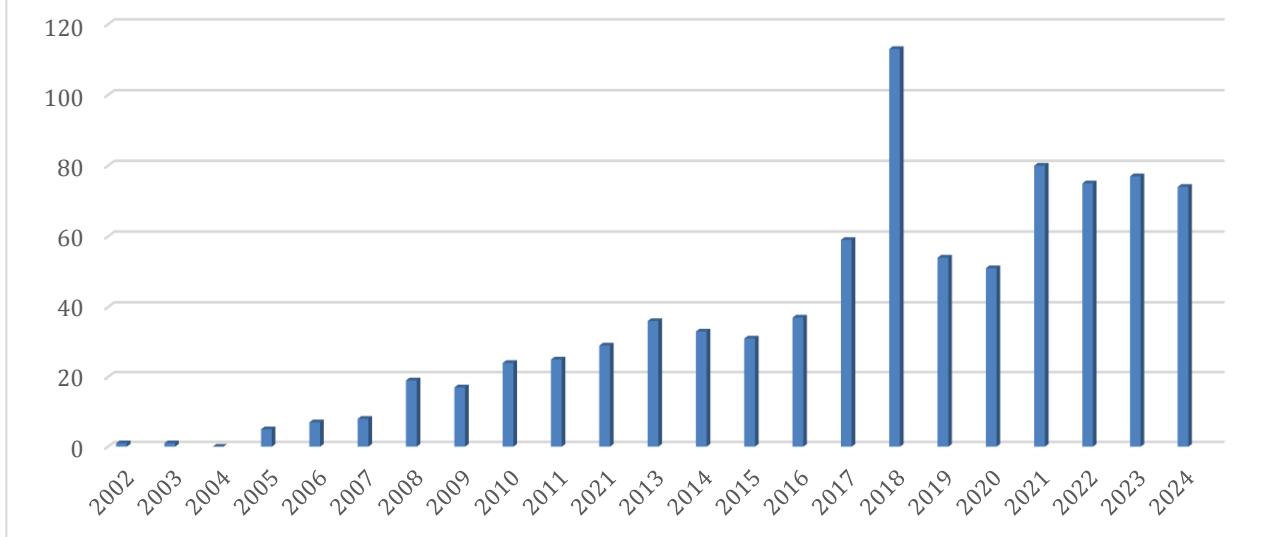
Le tableau et la figure ci-après illustrent l'évolution du volume des procédures judiciaires suivies par l'OMAPI au cours des années.

ANNÉE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
NOMBRE	1	1	0	5	7	8	19	17	24	25	29	36

LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANNÉE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NOMBRE	33	31	37	59	113	54	51	80	75	77	74

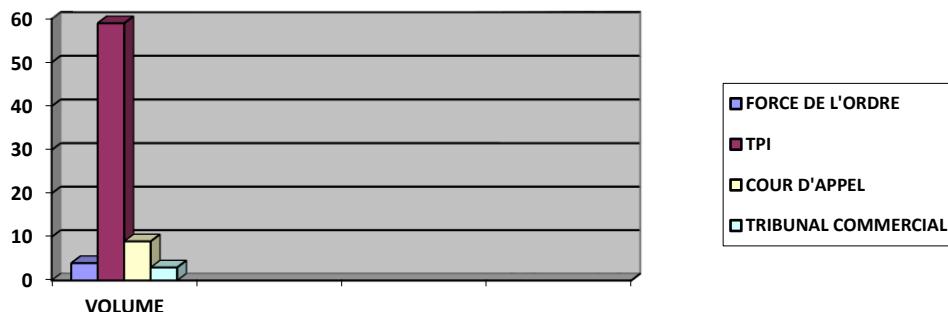
ÉVOLUTION DES PROCÉDURES JUDICIAIRES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE SUIVIES PAR L'OMAPI



La statistique supra fait état des procédures qui se sont déroulé en présence de l'OMAPI ou dans lesquelles l'Office a été partie. En effet, d'autres procédures en contentieux mettant en cause la propriété industrielle se sont déroulées en l'absence de l'OMAPI.

Les 74 procédures suivies par l'OMAPI sont réparties comme suit :

INSTANCE	FORCE DE L'ORDRE	TRIBUNAL CIVILE - PREMIERE INSTANCE	TRIBUNAL DE COMMERCE	COUR D'APPEL	COUR DE CASSATION
VOLUME	04	59	01	09	01



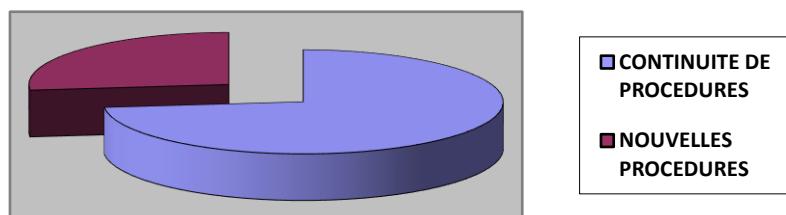
Il importe de signaler que les procédures extrajudiciaires sont de plus en plus recourues par les utilisateurs du système de propriété industrielle, à la lumière des orientations et conseils fournies par l'OMAPI. A noter que l'accompagnement de l'OMAPI dans les procédures relatives à la mise en application des droits est fourni à toute personne qui en fait la demande. La neutralité de l'Office en la matière se traduit par l'information à la fois du titulaire des droits et des tiers dans les démarches à suivre et les voies de recours possible. Il en ressort que certains conflits n'arrivent jamais entre les mains ni de la force de l'ordre ni de la justice en raison d'une entente entre les parties.

6.2.2. Répartition des contentieux suivis :

La poursuite et la répression des atteintes aux droits de propriété industrielle sont assurées par les entités en charge de la mise en application de la loi, principalement la justice et les forces de l'ordre.

L'OMAPI est parfois sollicité par la police afin de fournir des renseignements concernant un actif de propriété industrielle (brevet d'invention, marque, dessin ou modèle industriel ou nom commercial). Pour cette année 2024, les éclaircissements de l'Office ont été requis dans deux (4) affaires qui ont fait l'objet d'enquêtes auprès de la force de l'ordre.

Des soixante-quatorze (74) procédures qui ont été suivies, vingt-sept (27) sont nouvelles et le reste constitue la continuité de procédures introduites antérieurement. Ce chiffre représente environ 36% de la totalité des procédures suivies.



6.2.3. Objet des contentieux :

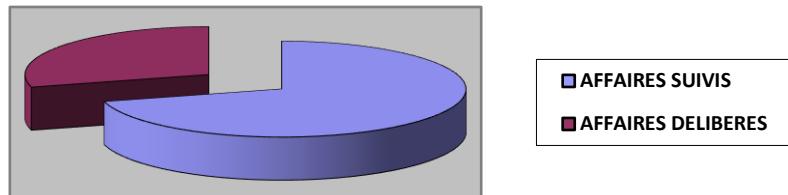
La législation malgache actuellement en vigueur prévoit des dispositions relatives à la protection des inventions, des marques, des dessins et modèles industriels, des noms commerciaux et à la répression de la concurrence déloyale.

Pour l'année 2024, les contentieux ont porté presque exclusivement sur les marques. Les seules exceptions concernent un modèle industriel et un brevet d'invention dont les droits exclusifs ont fait l'objet d'atteinte par des tiers.

Par ailleurs, 56 de ces procédures constituent des recours en annulation d'une décision de refus d'enregistrement de marque, 14 procédures qui peuvent être corolaires aux précédentes, tendent à l'annulation d'un enregistrement de marque, et 04 procédures en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale.

6.2.4. Exécution des décisions de justice :

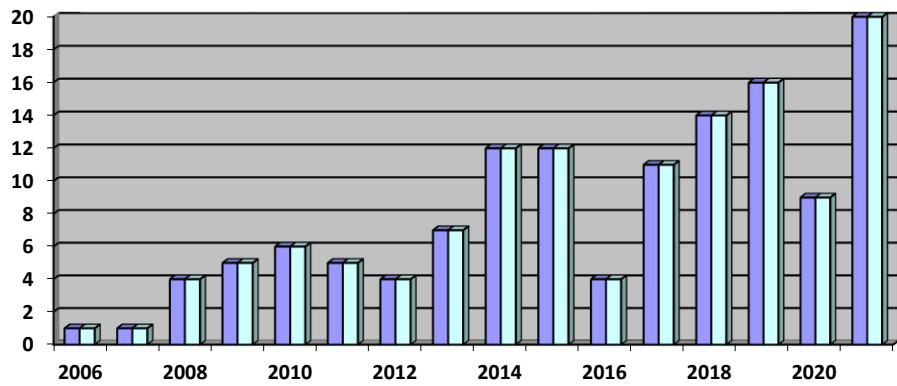
En général, l'OMAPI est notifié de l'issue des contentieux judiciaires relatifs à la propriété industrielle, qu'il ait été impliqué dans la procédure ou non, afin de procéder à l'exécution des décisions de justice. L'inscription de telles décisions aux registres tenus par l'Office est impérative pour leur opposabilité aux tiers. De toutes les procédures suivies durant l'année 2024, 22 affaires ont été délibérées. Il est à noter que le délibéré constitue une étape dans un procès pendant lequel la justice rend sa décision. Ladite décision n'est cependant revêtue de la force exécutoire et ne sera ainsi opposable qu'après réception de la décision exécutoire y afférente par les parties au procès et les tiers.



Par ailleurs, l'OMAPI a reçu 32 grosses de décisions de justice (ordonnances, jugements, arrêts) tout au long de l'année 2024, ce qui accuse une légère baisse par rapport à l'année 2023. Le tableau et la figure ci-après illustrent l'évolution en nombre des décisions de justice reçues par l'OMAPI.

ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NOMBRE	01	01	01	04	05	06	05	04	07	12	12	04	11	14

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NOMBRE	16	09	20	21	33	32



De l'ensemble des décisions de justice qui ont été reçues par l'Office tout au long de l'année 2024, l'annulation de la décision de refus d'enregistrement a été ordonnée pour onze (11) marques, emmenant ainsi à ordonner l'enregistrement de onze (11) marques. Deux Arrêts ont confirmé des jugements antérieurs, et treize demandes d'annulation de décisions de refus d'enregistrement de marque ont été déboutées par le Tribunal. Deux décisions ont ordonné la suspension d'exécution de décisions de justice. L'existence d'une concurrence déloyale a été constatée par une (01) décision de justice ; la notoriété d'une marque a été constatée par un jugement rendu par le Tribunal de Première Instance et la distinctivité d'une marque par rapport à une marque enregistrée antérieurement a été également constatée par une décision de justice.

ANNEXES

STATISTIQUES 1994-2024

1. NOMBRE DE DEMANDES DE TITRES REÇUES

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Inventions (brevets)	30	38	30	44	44	47	55	38	29	23	38	42	44	77	77	44	43
Dessins et modèles	10	42	137	138	279	190	133	165	124	223	187	356	490	531	304	332	286
Marques	1 530	1 056	500	473	420	510	635	572	455	831	732	858	878	894	1 317	1 604	1 764
Noms commerciaux	5	38	54	66	76	94	91	54	14	43	54	47	62	59	30	22	48
Total	1 575	1 174	721	721	819	841	914	829	622	1 120	1 011	1 303	1 474	1 561	1 728	2 002	2 141

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total	%
Inventions (brevets)	61	44	51	34	19	37	51	46	30	27	28	32	26	25	1 254	2%
Dessins et modèles	309	303	169	207	206	170	186	300	318	220	328	360	286	257	7 546	14%
Marques	1 868	2 029	1 908	2 025	2 031	2 241	2 267	2 278	2 357	1 990	2 152	2 304	2 062	2 231	44 772	81%
Noms commerciaux	38	55	23	19	36	26	33	31	18	25	62	67	94	101	1 485	3%
Total	2 276	2 431	2 151	2 285	2 292	2 474	2 537	2 655	2 723	2 262	2 570	2 763	2 468	2 614	55 057	100%

2. NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Inventions (brevets)	0	25	31	2	43	35	0	51	15	48	26	32	28	25	35	27	55
Dessins et modèles	2	22	23	118	126	183	160	158	167	157	190	268	362	361	391	336	313
Marques	121	1 339	925	187	961	269	120	700	885	465	577	968	835	855	1 084	1 430	1 525
Noms commerciaux	4	38	54	0	66	76	0	150	84	14	0	92	44	56	59	29	22
Total	127	1 424	1 033	307	1 196	563	280	1 059	1 151	684	793	1 360	1 269	1 297	1 569	1 815	1 915

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	Total	%
Inventions (brevets)	41	44	40	24	23	19	23	31	15	4	48	55	32	26	903	2%
Dessins et modèles	271	295	274	172	244	185	134	173	356	220	246	295	325	254	6 781	14%
Marques	1 363	2 095	2 059	1 778	1 884	2 318	2 237	2 072	2 116	1 998	2 114	2 005	944	1 787	40 016	81%
Noms commerciaux	47	37	53	24	17	41	31	26	16	23	72	47	77	97	1 319	3%
Total	1 721	2 471	2 418	1 997	2 168	2 544	2 424	2 302	2 503	2 245	2 480	2 402	1 378	2 164	49 019	100%

3. DEMANDES DE TITRES SELON LES RÉSIDENCES DES DÉPOSANTS

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
Inventions (brevets)	3	12%	22	88%	25
Dessins et modèles	254	99%	3	1%	257
Marques	993	45%	1238	55%	2231
Noms commerciaux	101	100%		0%	101
TOTAL	351		1 263		2 614

4. DÉLIVRANCE DE TITRES SELON LES RÉSIDENCES DES DÉPOSANTS

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
Inventions (brevets)	5	19%	21	81%	26
Dessins et modèles	254	100%			254
Marques	750	42%	1 037	58%	1 787
Noms commerciaux	96	99%	1	1%	97
TOTAL	1 105		1 059		2 164

5. TAUX DE DÉLIVRANCE DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

5.1 RÉSIDENTS

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	3	5	167%
Dessins et modèles	254	254	100%
Marques	993	750	76%
Noms commerciaux	101	96	95%
TOTAL	1 351	1 105	82%

5.2 NON RÉSIDENTS

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	22	21	95%
Dessins et modèles	3	-	
Marques	1 238	1 037	84%
Noms commerciaux	-	1	-
TOTAL	1 263	1 059	84%

5.3 TOTAL GÉNÉRAL

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	25	26	104%
Dessins et modèles	257	254	99%
Marques	2 231	1 787	80%
Noms commerciaux	101	97	96%
TOTAL	2 614	2 164	83%

ABRÉVIATIONS

ADPIC	: Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
CATI	: Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation
CIB	: Classification Internationale des Brevets
EPC	: Examen de la Politique Nationale
EPN	: Etablissements Publics Nationaux
FED	: Fonds Economique de Développement
FOFIFA	: Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampiharina amin'ny Fampandrosoana ny eny Ambanivohitra
FIVMPAMA	: Fivondronan'ny Mpandraraha Malagasy
GOPI	: Gazette Officielle de la Propriété Industrielle
INPI	: Institut National de la Propriété Industrielle (France)
JPO	: Japan Patent Office (Office Japonais des Brevets)
MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
OAPI	: Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OEB	: Office Européen des Brevets
OMAPI	: Office Malgache de la Propriété Industrielle
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMDA	: Office Malagasy du Droit d'Auteur
OMPI	: Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PCT	: Patent Cooperation Treaty (Traité de coopération en matière de brevets)
PMA	: Pays les Mons Avancés
SIM	: Syndicat des Industries de Madagascar
SIQOI	: Signes d'identification de la Qualité et des produits dans l'Océan Indien
UCM	: Université Catholique de Madagascar
UE	: Union Européenne
USPTO	: United States Patent and Trademark Office (Office des Brevets et des Marques des États-Unis d'Amérique)



OMAPI
OFFICE MALGACHE DE
LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Promouvoir la créativité et l'innovation



Lot VH 69 Volosarika Ambanidja Antananarivo
Madagascar



omapi@moov.mg



034 43 152 36



<http://www.omapi.mg/>

